



Protéger - Ecouter - Accompagner - Sensibiliser

Rapport d'activité *2016*



Tout d'abord je souhaite tous vous remercier pour cette année très active : nos donateurs, sans qui tout cela ne serait pas possible, et l'équipe de l'association bien sûr pour son implication de tous les jours auprès des victimes.

Depuis la création de l'association il y a plus de 27 ans, plusieurs lois fondamentales ont été votées avec pour ambition de donner les moyens à la Justice et aux professionnels de l'enfance de mieux protéger les mineurs en danger. Mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

L'édition de notre Livre blanc « 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance », premier du genre en France, est donc une étape importante pour notre association. Depuis 1989 les équipes de L'Enfant Bleu sont sur le terrain auprès des enfants et des adultes victimes de maltraitements dans l'enfance et leur offre un accompagnement thérapeutique et juridique gratuit, rapide et aussi longtemps que nécessaire. Une singularité forte de notre association aujourd'hui reconnue.

De même, depuis de nombreuses années nous nous constituons partie civile dans les procès. Des moments toujours éprouvants pour l'équipe, tant les violences subies par ces enfants sont terribles, mais qui nous permettent de relever les graves dysfonctionnements et de nous battre pour y apporter une solution. Une mission difficile donc, mais qui nous a permis d'élaborer des propositions très précises d'amélioration du droit mais aussi des pratiques des travailleurs sociaux.

Nous sommes vraiment ravis de l'excellent accueil que les responsables politiques, le public et les médias ont réservé à ce Livre blanc. Nous avons ainsi répondu à de nombreuses interviews et fait plusieurs émissions de grande écoute : RTL avec Marc-Olivier Fogiel, Europe 1, RMC, LCI, BFM etc. Une médiatisation nécessaire car puissant vecteur de sensibilisation du public et créateur de lien avec les victimes. Nous avons ainsi pu cette année encore accompagner un plus grand nombre de victimes (+ 47% par rapport à 2015).

Et en 2017 nous poursuivons le combat ! Nous avons de nombreux projets. Nous continuerons bien évidemment de défendre nos propositions pour faire évoluer la loi et les protocoles des services sociaux. Nous avons d'ailleurs fait partie du comité d'experts ayant travaillé sur le premier plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants présenté le 1^{er} mars 2017. Nous souhaitons également ouvrir de nouveaux groupes de parole et bien sûr continuer d'accompagner toujours plus d'enfants et d'adultes victimes de maltraitements dans l'enfance.

Pour être combattue, la maltraitance des enfants a besoin d'être sans cesse dénoncée et les victimes bénéficier d'un accompagnement solide et spécifique : notre combat aujourd'hui et demain, avec vous et grâce à vous.

Eric Cannamela
Président



MOMENTS CLES 2016

EDITION DU PREMIER LIVRE BLANC DÉDIÉ A LA MALTRAITANCE DES ENFANTS

Résultat de plus de 26 ans d'accompagnement juridique et psychologique de milliers d'enfants et d'adultes victimes de maltraitements physiques, sexuelles et psychologiques dans l'enfance mais aussi des nombreuses constitutions de partie civile dans des procès où des dysfonctionnements ont conduit au décès d'un enfant, l'association L'Enfant Bleu, édite pour la première fois en France, un Livre blanc dédié à la maltraitance.

SPOT DE PUB

En décembre dernier, l'association est apparue pour la première fois sur les écrans de télévision via son nouveau spot de sensibilisation avec, pour la première fois, un appel aux dons mobiles (« *envoyez DON EB par sms au 32 321* », *service gratuit sms+*). Celui-ci a bénéficié d'une multidiffusion entre le 26 décembre et le 1er janvier sur M6 et les chaînes du groupe Canal +.

Ce spot, vu par des milliers de personnes, a avant tout permis de faire connaître l'association aux adultes protecteurs et aux victimes ayant besoin d'être accompagnés.

VIDÉO INSTITUTIONNELLE

En octobre dernier, nous proposons aux internautes d'aller à la découverte du travail quotidien des bénévoles et professionnels de l'association, en suivant deux de nos parrains Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly.

SOMMAIRE

Les chiffres clés de l'année 2016	8
Une équipe impliquée : missions et moyens humains de l'association	11
Des bénévoles au cœur de notre mission d'accompagnement	13
Etre bénévole à L'Enfant Bleu	13
Des bénévoles formés tout au long de l'année	14
Notre mission : écouter, accompagner, sensibiliser, défendre	16
Le suivi thérapeutique	16
La thérapie individuelle	16
Le groupe de paroles pour adultes	19
L'activité juridique	22
L'accompagnement juridique	22
La commission juridique	22
Focus sur les Informations préoccupantes et les signalements réalisés par la juriste	25
Les constitutions de partie civile	26
La prévention dans les établissements scolaires	29
L'Enfant bleu force de proposition	32
Edition du premier Livre blanc défendant 20 propositions pour renforcer la protection de l'enfance	32
Communiquer pour mieux agir	37
Le web : un lien privilégié avec le public	37
Nos actions en images	37
Découvrez les coulisses du tournage de notre tout premier spot de télévision	39
Évènements & médiatisation 2016	41
Évènements	41
Rencontres des professionnels et responsables politiques	41
Procès	44
Colloques	44
Médias	44
Rapport financier	46
Des dépenses encore et toujours dédiées à nos actions auprès des victimes	46
Des recettes en hausse de 94 % par rapport à 2014	47
Des compétences précieuses mises à disposition de l'association	48

Annexes	49
Remerciements	62

Chiffres clés 2016



Les chiffres clés de l'année 2016

Les actions de L'Enfant Bleu - Île de France en chiffre

475 dossiers actifs au 1^{er} janvier 2017

624 dossiers ouverts en 2016

(Soit + 47 % par rapport à 2015)

88 patients en accompagnement psychothérapeutique

11 groupes de parole pour les adultes victimes de maltraitements sexuelles dans l'enfance ont été animés par nos psychologues

2 235 accompagnements juridiques par téléphone dispensés par la juriste et les écoutants

369 entretiens juridiques individuels

68 signalements et informations préoccupantes à la justice ou au Conseil départemental

4 procès d'assises dans lesquels l'association s'est constituée de partie civile

Qui sont les victimes que nous accompagnons ?

- Quels types de maltraitances ont-elles subies ?
 - 38 % des violences physiques
 - 32 % des violences sexuelles
 - 23 % des maltraitances psychologiques
 - 6 % des négligences graves
 - 1 % des actes de torture et de barbarie

- Quel âge avaient-elles au moment des faits ?
 - 83 % étaient des mineures de moins de 11 ans
 - 17 % avaient entre 11 et 17 ans

- Quel âge avaient-elles au moment de l'appel ?
 - 76 % sont des mineures
 - 24 % sont des majeures victimes dans leur enfance

- 61 % des victimes sont de sexe féminin et 39 % de sexe masculin

Qui fait appel à nous et comment ?

- Qui sont les appelants ?
 - **46 % Mère, Père, Belle-mère, Beau-père**
 - **31 % la victime elle-même (en général adulte ayant été victime dans l'enfance)**
 - 2 % un membre de la fratrie
 - 6 % Grands-parents
 - 8 % Proches parents / amis de la famille
 - 2 % Professionnels / nourrice
 - 3 % Voisins
 - 2 % Autre/Anonyme

- Comment nous ont-ils connu ?
 - **65 % grâce à notre site internet ou notre page Facebook**
 - **14 % nous ont été adressés par un professionnel**
 - **15 % ont entendu parler de l'association à la télévision, dans les journaux ou à la radio**
 - **6 % par un proche**

- Comment se fait le premier contact ?
 - **82 % par téléphone**
 - **16 % par mail**
 - **2 % par courrier**

- Où résident-ils ?
 - 45 % en Île-de-France dont 1/3 à Paris
 - 55 % en province, notamment dans les régions où nous n'avons pas d'antenne et où aucune association spécialisée dans la protection de l'enfance n'est implantée.

- Qui est la personne qui nous contacte ?
 - 69 % sont des femmes adultes
 - 26 % des hommes adultes,
 - 5 % sont des mineurs (principalement des adolescents de 15-18 ans)

- Qu'attendent les appelants ?
 - 70 % nous contactent la première fois pour un conseil juridique
 - 20 % pour un soutien psychologique

Que nous apprennent nos dossiers ?

Des chiffres qui concordent avec les différentes études sur les victimes de maltraitances et leurs auteurs :

- Les violences s'exercent à 88% au sein de la sphère familiale
- Le père ou la mère sont les auteurs des maltraitances intrafamiliales dans 85% de nos dossiers (47% le père et 38% la mère)

**Une équipe
impliquée**



Une équipe impliquée : missions et moyens humains de l'association

Cinq professionnels salariés qui accompagnent les victimes toute l'année

Pauline Goudeau-Bayol,
Psychologue clinicienne

Noémie Dupriez,
(Janvier à août 2016)
Psychologue clinicienne

Raphaëlle Maitrepierre
(Septembre à décembre 2016)
Psychologue clinicienne

Fleur Almar,
Juriste

Khadija Ennajmi,
Assistante administrative

Laura Morin,
Responsable communication et collecte de fonds

Trois professionnels vacataires

Romain Confino,
Psychologue en charge du groupe de paroles pour adultes

Anne-Laure Sanna,
Psychologue en charge des préventions dans les écoles (Île de France)

Mélodie Ruinet,
Psychologue intervenant lors des préventions dans les écoles de Rouen

Une équipe de bénévoles engagée à nos côtés

16 écoutants référents :

Michèle, Dominique, Anne-Marie, Marie-France, Catherine, Véronique, Myriam, Gaëlle, Pauline, Valérie, Carole, Lucie, Thésou, Francine, Gilles, Adèle

3 animateurs de prévention :

Cécilia, Louison, Clémence

1 stagiaires étudiants en psychologie :

Adèle

3 stagiaires étudiants en droit :

Joanna, Margot et Pascale

Les avocats de l'association

Une équipe d'avocats qui composent notre commission juridique (*à découvrir en page 26*) et qui représentent l'association lors des procès en cour d'assises et correctionnelle

Maître Yves Crespin

Maître Jean-Christophe Boyer

Maître Laurence Micallef-Napoly

Maître Vanina Padovani

Le conseil d'administration de L'Enfant Bleu

En 2015, le conseil d'administration de L'Enfant bleu était composé de 13 membres

Administrateurs membres du bureau

Président :

Eric CANNAMELA, PDG du groupe Angie

Secrétaire général :

Michel MARTZLOFF, retraité

Trésorière :

Anne-Dominique VAGNARD, Directrice générale des finances du groupe Angie

Administrateurs

Isabelle ASTAGNEAU, sans profession

Sophie BLANCHARD, sans profession

Christian BUE, Administrateur de société

Chantal BULTEZ-CADOT, Journaliste

Yves CRESPIN, Avocat

Jean-Claude DANARD, retraité

Jean Marie JUTANT, retraité

Marie-José LUNDSTROM, retraitée

Stéphanie VESLOT, Décoratrice

Patricia WASSNER-DUCHEMIN, Directrice générale

Les associations en région

LYON

18 C, rue Songieu

69100 VILLEURBANNE

Tél : 04.78.68.11.11

enfantbleu@free.fr

www.enfantbleu-lyon.fr

TOULOUSE

18 rue des Mazades

31200 TOULOUSE

Tél : 05.61.53.21.10

Fax : 05.61.52.59.27

lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr

www.lenfantbleutoulouse.fr

GRENOBLE

24 quai de France

38000 GRENOBLE

Tél : 04.76.86.16.69

Fax : 04.76.59.22.35

enfant.bleu.isere@free.fr

MAUBEUGE

7 rue du Commerce

59600 MAUBEUGE

Tél : 03.27.39.33.33

enfantbleu.nord@wanadoo.fr

www.enfantbleu-nord.fr

SAINT DIE

Maison de la Solidarité

26, rue d'Amérique

88100 SAINT DIE

Tél/Fax : 03.29.56.21.21

lenfant-bleu.asso@wanadoo.fr

www.association-enfant-bleu-saint-die.com

Des bénévoles au cœur de notre mission d'accompagnement

Etre bénévole à L'Enfant Bleu

Pierre angulaire de notre travail auprès des victimes, les bénévoles occupent une place prépondérante au sein de l'association. Toujours entourés par les professionnels de l'association et **formés en continu sur l'aspect psychologique et juridique de leurs missions**, ils sont la voix et l'âme de L'Enfant Bleu. Retour sur leurs différentes actions au sein de l'association.

Une des missions clef de l'association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée est l'écoute téléphonique. En effet, la première étape pour toute personne ayant besoin de notre aide : raconter son histoire.

L'écoute téléphonique s'effectue par une équipe de dix bénévoles écoutants, présents chaque semaine dans les locaux de l'association. Chaque jour, deux écoutants libèrent de leur temps pour apporter leur aide à l'association. L'écoute téléphonique est la porte d'entrée pour les personnes sollicitant le soutien de l'association, elle représente ainsi la mission essentielle du bénévole écoutant.

Cette écoute permet entre autre, le recueil de la souffrance ainsi que l'accompagnement, **dans l'urgence comme dans la durée**, des dossiers nécessitant des suivis. Les écoutants reçoivent les appels des adultes maltraités durant leur enfance ainsi que des adultes dits "protecteurs". Ces derniers, appellent pour des suspicions de maltraitements ou des maltraitements avérés sur des enfants de leur entourage. La régularité ainsi que **l'engagement** de nos bénévoles sur une durée minimum définie est donc primordiale dans cet accompagnement des personnes appelantes. Cela leur apporte un sentiment de sécurité et

de suivi de leur histoire. Les personnes appelantes ont généralement besoin de **se sentir contenues et entendues dans leurs difficultés**.

Raison d'être de l'association, la prise en charge gratuite des enfants et des adultes victimes de maltraitance dans l'enfance est une priorité. L'organisation du travail de l'association est donc pensée de façon à permettre une forte réactivité et un travail en **équipe pluridisciplinaire** de l'écoutant-bénévole, la juriste et de l'une des psychologues autour de la situation chaque victime.

Les réponses sont ainsi rapidement apportées : de l'accompagnement psychothérapeutique et juridique, à l'assistance judiciaire avec notre réseau d'avocats lorsque cela est nécessaire.

La prévention dans les établissements scolaires est un autre axe stratégique de L'Enfant Bleu où interviennent nos bénévoles. Ainsi un binôme, composé d'une psychologue et d'un assistant de prévention (bénévole), intervient dans les écoles pour des séances de prévention sur la maltraitance après une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves.

Nos bénévoles sont multiculturels, âgés de 20 ans à plus de 70 ans, ils viennent du monde public ou privé. Mais le point commun de chacun est une conviction profonde qui s'exprime de façon différente et qui lui permet d'adhérer totalement à la vocation de L'Enfant Bleu

Des bénévoles formés tout au long de l'année

Analyse de pratique et formation

Chaque écoutant reçoit une **formation initiale sur les questions juridiques ainsi qu'une formation à l'écoute, basée sur les principes de l'empathie et la bienveillance**, nécessaire à l'amorce d'un lien de confiance avec la personne appelant. Lors de cette journée de formation, le bénévole est amené à découvrir, par le biais d'un corpus théorique, les différents outils dont il dispose pour mener un entretien et recueillir les informations nécessaires à l'ouverture d'un dossier. Il est, dans ce cadre, important de pouvoir répondre à toutes les interrogations soulevées par celui-ci.

De plus, au-delà de cette formation initiale, les psychologues et la juriste de l'association proposent, une fois par trimestre, **un temps de formation continue et d'analyse de pratiques** à l'ensemble de l'équipe des écoutants. C'est l'opportunité pour eux de discuter autour de leur mission, la façon dont ils la perçoivent, **les questionnements qu'elle suscite ainsi que les frustrations qu'elle peut engendrer**. Parmi les thèmes abordés, nous évoquons régulièrement la question de la juste distance entre l'écouter et l'appelant, sans cesse à penser et à redéfinir - en parler, est l'occasion pour eux de **prendre du recul sur leur pratique** - la frustration que peut générer

le temps judiciaire ou encore le sentiment d'impuissance face à certaines situations. C'est aussi l'opportunité **d'échanger sur les difficultés** pour eux parfois d'entendre certaines histoires, certaines souffrances et de se positionner vis-à-vis de celles-ci.

A cette occasion chaque bénévole peut apporter un éclairage au vue de son expérience ou de son vécu. La juriste et les psychologues de la structure quant à elles, répondent aux interrogations en s'appuyant sur des notions théoriques relatives à leurs champs de compétences.

Cette session trimestrielle a été pensée sur le **principe de "compétences partagées"**. En effet, l'association a souhaité que l'écouter se sente considéré et conscient de son rôle central dans l'équipe. De même que les psychologues et la juriste ont leurs compétences spécifiques, les bénévoles écoutants sont, eux aussi, les "spécialistes" de leur mission. Cette notion de partage des compétences est une dimension essentielle par rapport à **l'importance que l'association donne à la mission d'écouter**, les considérants sur un pied d'égalité par rapport aux professionnels.



Notre mission

**Ecouter, Accompagner,
Sensibiliser, Défendre**

Notre mission : écouter, accompagner, sensibiliser, défendre

Le suivi thérapeutique

La thérapie individuelle

La nécessité de la prise en charge thérapeutique précoce

Quelque en soit la forme, la maltraitance a un impact important sur la vie de l'enfant. Lorsque l'enfant a pu mettre en place une vision structurée du monde avant d'être maltraité, la maltraitance vient la bouleverser. De même, que lorsque la maltraitance existe avant que l'enfant ait suffisamment grandi pour mettre en place cette vision structurée du monde, ou si c'est une maltraitance qui dure dans le temps, elle empêche ou entrave cette construction.

Les maltraitements génèrent, au-delà des atteintes physiques, de lourdes conséquences émotionnelles et comportementales chez les enfants. Les conséquences psychopathologiques sont extrêmement variées : troubles dépressifs, troubles anxieux, troubles affectifs, comme les troubles de l'attachement, des troubles du comportement, des somatisations diverses, des troubles en lien avec la sexualité, ou encore des troubles cognitifs traduits notamment par l'échec scolaire. A l'adolescence, d'autres troubles spécifiques à la période peuvent apparaître (troubles du comportement alimentaire, conduites addictives et à risque etc.)

A plus long terme, nous savons que les traumatismes survenus dans l'enfance peuvent favoriser des conduites addictives profondes ou encore des troubles de la personnalité, c'est-à-dire des personnes qui vont développer des personnalités mal adaptées, associant souvent à celle-ci une grande détresse et des comportements instables. Ainsi, **il apparaît essentiel de pouvoir désamorcer précocement les conséquences psychosociales et psychopathologiques (le plus tôt possible)**, pour éviter qu'elles ne s'enracinent dans le fonctionnement global de l'enfant, adulte en devenir. Il s'agit pour

l'enfant, d'aborder le plus rapidement possible ses difficultés et ses souffrances pour lui apprendre à les gérer dans un premier temps, puis à les dépasser.

Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus **elle vient ébranler ses repères** et son regard sur le monde, car l'enfant est en train de construire et de développer une vision structurée de son environnement.

La maltraitance vient en effet ébranler voire mettre en échec cette vision du monde en construction ; il se retrouve en proie à une forte culpabilité, sa confiance en lui et en l'autre se retrouve mise en doute. Pour survivre et continuer à grandir malgré la maltraitance, qu'elle soit isolée ou continue, l'enfant met en place des comportements qui vont lui permettre de vivre avec ce qui n'est pas supportable. Ces comportements, qui n'appartiennent pas au développement habituel et linéaire d'un enfant, peuvent l'amener et le contraindre à mettre en place des mécanismes de défense et à se réfugier dans son monde interne pour se protéger du monde extérieur, ressenti et vécu comme trop dangereux. Ces comportements peuvent avoir des impacts négatifs pour l'enfant comme nous l'avons précisé ci-dessus : échecs scolaires, régressions développementales, agressivité, isolement et mise à distance des relations en général, violences etc....En grandissant avec ces comportements et ces défenses, l'adulte aura peut-être à faire face à des difficultés et des échecs professionnels, une difficulté à s'insérer socialement et à lier des relations affectives satisfaisantes.

Pour ces raisons, **l'association l'Enfant Bleu - Enfance maltraitée, préconise de proposer**

systématiquement à l'enfant victime une prise en charge thérapeutique précoce avec un psychologue, sans attendre des signes extérieurs de souffrance. En permettant très rapidement cette prise en charge thérapeutique, il est possible de **diminuer l'impact de la maltraitance** sur son développement et ne pas pénaliser sa vie future. Nul besoin que l'enfant ait accès au langage pour lui proposer une prise en charge

La thérapie individuelle

Le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place **le plus tôt possible** pour aider l'enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et pour l'aider à reprendre confiance en lui et en les autres. Avec le psychologue et l'espace thérapeutique mis en place pour lui, l'enfant va pouvoir trouver des solutions pour gérer les émotions qui le submergent. L'espace thérapeutique pour l'enfant l'aide à se sentir en sécurité pour qu'il puisse établir avec le psychologue un lien de confiance, à l'image des liens qui sont à restaurer avec son environnement. Avoir un espace consacré à lui seul et un psychologue à son écoute permet à l'enfant de reprendre confiance en lui au fil du temps et des séances et lui permet d'exprimer ses émotions avant qu'elles ne cristallisent en lui.

Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant un espace contenant et protecteur ainsi qu'une écoute bienveillante pour lui permettre de sortir du silence et d'aborder sa souffrance. Pour les plus jeunes enfants, dont les capacités d'élaboration sont peu développées et qui se retrouvent face à l'impossibilité d'exprimer la souffrance interne par les mots, le psychologue est amené à utiliser des médiateurs thérapeutiques comme le dessin, le jeu, les contes etc..., pour permettre l'alliance thérapeutique.

Les objectifs de la thérapie sont divers, l'essentiel étant de permettre **l'expression des émotions et des souffrances** : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a

avec un psychologue : des thérapies existent pour aider les enfants, même très petits, à se construire ou se reconstruire suite à des maltraitements. Si l'enfant peut exprimer tôt sa souffrance et que l'adulte comprend vite sa détresse, la prise en charge peut être précoce et l'impact de la maltraitance en sera d'autant diminué, d'où la nécessité **d'être vigilant** à l'enfant et son comportement.

pas de mot, travailler sur l'image du corps lorsque celle-ci a été mise à mal dans les situations de maltraitance (notamment physiques et sexuelles), apaiser sa culpabilité, etc...

Par le jeu et la parole, l'enfant a la possibilité de s'exprimer en toute liberté sur les difficultés qu'il rencontre. La confiance en soi peut alors se restaurer au fil du temps et l'enfant retrouve le sentiment que le quotidien peut être de nouveau vécu sans souffrance.

La thérapie individuelle est **également proposée aux personnes adultes ayant été victimes** de maltraitance durant leur enfance. Lorsque l'adulte n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa souffrance lorsqu'il était enfant, il met en place des défenses et des comportements, plus ou moins profondément ancrés (dévalorisation, isolement etc...). Le niveau d'ancrage va ainsi définir certaines modalités de prise en charge. Cette souffrance non exprimée peut avoir des conséquences sur l'estime de soi, sur la relation à l'autre, pour lesquelles l'adulte aura mis en place des défenses pour pouvoir faire face à la vie. Instaurer un **cadre sécurisant et bienveillant** permet de proposer aux adultes en souffrance un espace pour travailler leurs difficultés quotidiennes et pour restaurer une image positive d'eux même, souvent perdue ou dégradée. De plus, **l'alliance thérapeutique** et le lien de confiance avec le psychologue est primordial, car de même que pour l'enfant, ils vont permettre une facilitation du travail et de la possibilité de faire évoluer l'adulte par rapport à ses difficultés. Le psychologue

devient une figure d'attache et de confiance, venant faire étiayage et permettant à l'adulte de retrouver confiance en un « premier

La résilience

Boris Cyrulnik, fondateur du concept, définit la résilience comme étant « *la capacité à réussir à vivre et à se développer positivement de manière acceptable en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement un risque grave d'une issue négative* ». Plus qu'une stratégie d'adaptation, la résilience serait donc **la capacité à rebondir, à transformer l'expérience traumatisante et ses potentielles conséquences néfastes, en une reconstruction positive**. La résilience représente l'issue d'une souffrance éprouvée par une personne agressée de l'extérieur, la capacité à dépasser la gravité du traumatisme et ses conséquences.

L'essentiel de la résilience se trouve dans le lien à l'autre, à laquelle la résilience introduit, et dont elle découle. La résilience ne peut naître et se développer que dans la relation et le lien à autrui. Les capacités d'adaptation et à penser la souffrance nécessaire à l'amorce d'une résilience ne peuvent être mises en place que dans des liens avec un environnement stable. La résilience est un mécanisme interactif et évolutif, permis par le soutien de l'environnement, sa manière d'être au monde, son mode d'attachement.

Le traumatisme est rapproché, dans sa définition psychologique, d'un sentiment de vécu de mort. De plus, le traumatisme est par définition, l'impossibilité de mettre en mot et de se représenter la violence, mettant la personne traumatisée face à l'irreprésentable. Le traumatisme psychique est une « rencontre avec le réel de la mort », physique ou bien psychique. Il ne peut se traiter de manière interne par la personne elle-même, et doit donc pouvoir être abordé dans l'interaction et dans le lien à l'autre. L'interaction permet une

autre », avant de reprendre confiance de manière plus générale, dans l'autre et dans sa capacité à établir des liens sociaux.

mise en mot. Peut émerger alors une mise en sens du vécu traumatique et de l'événement. C'est la qualité des liens avec l'environnement, quels qu'ils soient, qui permettront à l'individu de renouer avec le monde des vivants, lui permettant de l'aider à mettre du sens sur le passé et le présent.

La famille, si elle existe, devrait pouvoir être le premier environnement ressource, un lieu affectif stable, pouvant contenir et permettre la reprise du développement du monde interne en cas de traumatisme extrafamilial. Dans l'inceste, traumatisme intrafamilial, et plus globalement dans les situations d'agressions sexuelles dans les lieux censés être protecteurs et sécurisants pour un enfant, par définition, cette fonction de la famille est généralement caduque. De fait, lorsqu'un individu ne peut bénéficier du soutien de sa famille, parce que trop désorganisée ou dysfonctionnelle, il peut alors se rallier à des « **tuteurs de résilience** » rencontrés dans l'environnement. Ces tuteurs, s'ils ne peuvent être trouvés dans l'environnement proche, peuvent aussi être incarnés par les thérapeutes. C'est pourquoi, la prise en charge précoce d'un enfant victime de maltraitances est d'autant plus importante que l'enfant va pouvoir, malgré le traumatisme subi, rencontrer rapidement un tiers, une altérité contenante et sécurisante, l'invitant à reprendre confiance dans cet autre si précieux pour le développement et la sécurité des liens affectifs et à mettre en sens le vécu traumatique. Le ou les « tuteurs de résilience » se positionnent comme support affectif à partir duquel l'enfant ou l'adulte va pouvoir retrouver confiance en lui, rebondir après le traumatisme.

Le groupe de paroles pour adultes

Le groupe de parole est ouvert mensuellement aux personnes ayant été victimes de maltraitements sexuels dans leur enfance. Il accueille jusqu'à six participants.

Animé par deux psychologues cliniciens, il est un outil de compréhension, de prise de recul par rapport au traumatisme et contribue à apaiser la souffrance.

Les professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent l'expression des émotions de chacun. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un contexte bienveillant et empathique.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre les éclairages qu'il a trouvés pour lui-même.

De plus la confidentialité et le respect mutuel, dont les animateurs se portent garants, permettent aux membres du groupe de faire l'expérience d'adultes protecteurs vis-à-vis d'eux. Les psychologues s'autorisent à reformuler, interroger, répondre aux questions afin de contenir et accompagner les participants.

Le groupe de parole a également pour objectif de **réduire l'isolement social dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé**, parfois depuis son enfance et le début des maltraitements. Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « **de la bienveillance** », « **de la solidarité** », « **Ne plus me sentir seul(e)** » ou encore le fait de « **pouvoir en parler de manière libre sans être jugé(e)** ». Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui leur renvoie à leurs propres ressources.

« ...elle s'autorise maintenant à penser qu'elle peut signifier ses limites. »

Ecouter et accompagner : l'histoire Charlotte, 6 ans

Charlotte a maintenant 6 ans. Elle est suivie à l'association depuis plus d'un an suite à des suspicions d'attouchements de la part de son père.

Aucune suite juridique n'a eu lieu par rapport à ces faits et celui-ci à un droit de garde « classique ». Il accueille donc sa fille un weekend sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Les séjours sont appréhendés avec crainte par Charlotte qui semble être régulièrement rabaissée et non entendue dans ses besoins.

Au vue de la fragilité de sa sécurité affective il est envisagé de travailler avec elle autour de l'affirmation de soi et de « l'oser dire non ».

Les premières séparations dans le cadre de la thérapie ont été coûteuses pour Charlotte. Se séparer de sa mère, pour être en lien avec un autre adulte et avoir un espace à soi, était difficilement concevable.

Charlotte est une enfant réservée, dans l'observation, qui ne semble pas s'autoriser à être en contradiction. Souvent prostrée, elle est en attente, ne pouvant accéder que difficilement à ses désirs et répondant systématiquement « je ne sais pas » à nos interrogations.

Sa mère met d'ailleurs en mots pour elle, les expériences qu'elle lui a décrites comme douloureuses notamment lors des séjours chez son père.

Un climat de confiance s'instaure progressivement avec la psychologue permettant à Charlotte de verbaliser ses ressentis. Au cours des séances les médiums d'expression libre sont investis afin qu'elle puisse gagner en assurance.

La régularité des séances permet également à Charlotte d'investir l'espace de la thérapie. Elle fait part, de plus en plus spontanément, des difficultés qu'elle peut rencontrer notamment dans la relation à son père. Par l'intermédiaire de mise en situation elle rejoue ou anticipe des situations vécues comme douloureuses avec la psychologue, alternant tour à tour son rôle et celui de son père. Charlotte prend conscience qu'elle a le droit d'exprimer ses désirs propres.

Même si l'assurance de Charlotte reste fragile et peut facilement vaciller quand elle retourne dans ce climat vécu comme anxiogène, elle s'autorise maintenant à penser qu'elle peut signifier ses limites et surtout ce qui est bon pour elle. Du point de vue juridique, le droit de garde a été remis en question devant le juge aux affaires familiales, nous sommes à ce jour en attente du jugement.

« ...lui permettra d'intégrer qu'elle n'était pas « condamnée à souffrir. »

Ecouter et accompagner : l'histoire d'Elise, 30 ans

Elise est une jeune femme de 30 ans, victime de maltraitances et de négligences dans l'enfance de la part de ses deux parents. Elle a également subi des agressions sexuelles répétées pendant 5 ans de la part de son beau-père après la séparation de ses parents. Son enfance est particulièrement marquée par les carences affectives et la maltraitance psychologique infligée par sa mère de manière active, et de manière passive par son père. Accusée par sa famille d'être coupable des violences sexuelles subies enfant, et malgré une tentative de plainte à l'adolescence, elle finit, une fois adulte par « se taire parce que personne ne (la) croit ».

C'est une jeune femme mutique que la psychologue reçoit pour la première fois, pour qui l'expression de sa parole est quasi-impossible. En grande souffrance psychique, Elise est paralysée par l'angoisse, malgré ses ressources, qu'elle tente de maintenir au profit de sa vie professionnelle, qui lui permet selon elle, de tenir. A ce moment-là, elle dira qu'elle « n'arrive plus à avancer dans la vie ». Victime alors de harcèlement moral à son travail, elle déclare un burn-out qui la fait sombrer dans une forte dépression. Elise est mise sous traitement anti-dépressif ; cela lui fait peur, elle refuse l'idée d'en devenir « prisonnière ».

Le travail avec cette patiente se fera d'abord autour des symptômes dépressifs, devenus, handicapants et paralysants. Avec l'aide de la psychologue, et à force d'objectifs définis ensemble, Elise de nouveau mobiliser et développer ses ressources. L'accueil de sa parole et le respect du temps qu'il lui faut pour pouvoir apprendre à l'exprimer aura permis à Elise de prendre « pour la première fois » dit-elle, « réellement confiance en quelqu'un », avec la certitude de ne pas être jugée. Elle commence alors à faire des projets pour elle. L'arrêt de son traitement lui permettra d'intégrer qu'elle n'était pas « condamnée à souffrir ». La validation de la gravité de ce qu'elle a subi enfant, en opposition avec la banalisation que lui a toujours été faite des violences, lui permet de se libérer émotionnellement.

Après 4 ans et demi de thérapie, Elise souhaite arrêter pour tenter « d'avancer seule ». Lorsqu'elle fait son propre bilan des années de thérapie écoulée, elle affirme avec assurance que sa plus belle « victoire, c'est d'avoir gagné en confiance » en elle.

La thérapie lui aura permis de mettre du sens sur son vécu traumatique, et de la libérer du sentiment de culpabilité omniprésent, envahissant toutes les sphères de sa vie.

L'activité juridique

L'accompagnement juridique

Toute personne appelant l'association peut bénéficier d'un accompagnement juridique.

Chaque adulte appelant l'Enfant Bleu sera pris en charge par un écoutant bénévole qui deviendra ensuite référent du dossier. Ce sont soit des majeurs qui ont été victimes de maltraitance dans l'enfance soit des adultes protecteurs. A la suite du premier appel, une collégiale à lieu entre l'écoutant référent, la juriste et l'une des psychologues afin d'examiner la situation et de proposer des pistes de solutions juridique et psychologique.

Très souvent les usagers de l'association ont déjà engagé des démarches juridiques. L'accompagnement consiste alors à donner à l'appelant les outils lui permettant de comprendre et appréhender au mieux la procédure.

Les questions juridiques traitées par l'association portent sur plusieurs domaines du droit :

Le droit pénal concerne les règles et la procédure applicables suite à la commission d'une infraction. De nombreuses demandes à l'Enfant Bleu sont relatives à ce sujet. En effet, les actes de maltraitance sont des infractions comme des violences physiques, des viols, des agressions sexuelles, des privations de soins ou d'aliments, du délaissement etc. Les usagers de l'association s'interrogent sur la manière de porter plainte, sur le délai de prescription, sur

La commission juridique

En 2016, la commission juridique s'est réunie 3 fois, dont deux fois en groupe de travail sur le projet du Livre Blanc. Elle est composée de 4 avocats, du Secrétaire général, du Président de l'association et de la juriste. Son rôle est de déterminer les procès dans lesquels l'association se constituera partie civile, et de réfléchir aux propositions d'amélioration des pratiques et du droit en matière de protection de l'enfant.

le déroulement de l'enquête, l'audition des mineurs, la suite donnée à la plainte et le déroulement des audiences devant un tribunal ou une cour etc.

Le droit de la famille est le droit applicable en matière familiale. Ce sont les règles qui concernent le divorce, la détermination des droits des parents à l'égard de leurs enfants, l'exercice de l'autorité parentale et la procédure devant le juge aux affaires familiales.

Les mesures d'assistance éducative visent à protéger les enfants en danger ou en risque d'être en danger. On considère qu'un enfant est en danger ou risque de l'être si « *la santé, la sécurité ou la moralité du mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises* ». Les mesures d'assistance éducative peuvent être décidées par le Président du Conseil Départemental ou le juge des enfants et visent à accompagner et soutenir les parents qui éprouvent des difficultés dans leur fonction parentale.

Le droit de la responsabilité civile permet à une victime d'engager la responsabilité civile de l'auteur d'un préjudice. Les victimes de maltraitance qui ne peuvent plus porter plainte, en raison de la prescription des faits, peuvent demander réparation et obtenir des dommages et intérêts.

La commission juridique a notamment réfléchi en 2016 à la possibilité de faire une proposition pour l'aggravation des peines en cas de délits d'omission de porter secours de la part de l'un des ascendants punis, actuellement, de 5 ans et de non dénonciation de faits de maltraitance puni de 3 ans, aujourd'hui. En effet, dans plusieurs affaires où un enfant est mort suite à des maltraitances, le parent qui ne participe pas à la maltraitance, mais n'intervient pas, ne

peut être condamné qu'à une peine de 5 ans maximum. L'Enfant Bleu souhaite faire évoluer la loi pour que ces infractions fassent l'objet de sanctions aggravées.

Dans de nombreuses affaires, l'un des parents n'a pas lui-même commis les actes de maltraitance mais est resté inactif, passif. Dans ces cas-là, il ne peut être poursuivi comme coauteur ou complice mais simplement pour son inaction. Ce constat est inacceptable pour l'association. L'Enfant Bleu considère qu'une évolution de la législation en ce sens permettrait de responsabiliser les membres de

la famille de l'enfant victime de maltraitance, car celle-ci intervient dans la majorité des cas au sein de la cellule familiale.

Une proposition de loi a été déposée en mars 2017 au bureau du Sénat. Elle sera examinée lors de la prochaine session parlementaire de juillet ou d'octobre 2017. Plus de 200 sénateurs ont appuyé cette initiative portée par Isabelle Debré (Vice-Présidente du Sénat).

De plus, compte tenu du projet de Livre Blanc, les commissions juridiques de l'année 2016 ont été consacrées à ce sujet.

« ...la juriste la rassure, et lui réexplique les différents degrés de prise en charge.»

Conseiller sur les procédures juridiques : l'histoire de Stéphanie, 12 ans

Une jeune mineure, âgée de 12 ans, appelle à l'association au mois de janvier 2016. Elle n'habite pas en région parisienne, et une rencontre semble compliquée.

Le suivi se fera donc par téléphone, et par mail le cas échéant, avec la juriste.

Stéphanie explique vivre avec ses deux parents et sa petite sœur, âgée de 4 ans, dans un appartement près de Bordeaux. Lors du premier échange téléphonique, l'enfant se livre peu.

Du plus loin qu'elle se rappelle, Stéphanie dit avoir toujours reçu des coups et des brimades de la part de ses parents.

Les violences du père sont quotidiennes mais « *peu fortes* », toutefois les violences de la mère sont moins fréquentes mais beaucoup plus graves. Elle ne se confie pas beaucoup plus.

La juriste explique à Stéphanie, scolarisée dans un collège, qu'elle peut en parler à l'infirmière scolaire, et donne les coordonnées de la maison des adolescents la plus proche de chez la jeune.

Stéphanie confirme à la juriste qu'elle va se rendre l'après-midi même à la maison des adolescents (MDA), et va demander un nouveau rendez-vous à l'infirmière scolaire qu'elle a déjà rencontrée à ce sujet.

En fin d'après-midi, la juriste rappelle la jeune qui lui dit être allée à la MDA rencontrer une psychologue.

La juriste contacte la MDA, qui confirme bien ce que lui a dit Stéphanie. Une prise en charge effective va être réalisée.

Un mois plus tard, la juriste reprend contact avec Stéphanie pour prendre des nouvelles.

Stéphanie ne va pas bien, et a vécu de nouveaux épisodes de violences, notamment avec sa mère. Elle est actuellement en congés chez sa tante, et ne veut pas revenir chez ses parents.

La juriste propose plusieurs alternatives à la jeune, dont la possibilité d'écrire directement au Juge des enfants. Stéphanie rédige donc une lettre qu'elle transmet le lendemain à la juriste, afin que cette dernière l'envoie à la fois au Juge des enfants et au Procureur de la République. Dans la semaine qui suit, une audience devant le Juge des enfants se tient. Stéphanie est très inquiète, et a peur que ses parents aillent en prison, ou d'être placée loin de sa famille. La juriste la rassure, et lui réexplique les différents degrés de prise en charge.

Depuis, Stéphanie a été prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Ses parents et elle bénéficient d'une Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) renforcée avec passage d'une éducatrice à domicile une fois par semaine, et des temps d'échanges et de médiation entre la jeune et ses parents.

Les parents ont ainsi pu prendre conscience de leur dangerosité. Ils ont appris à adopter des comportements adaptés, et à ne plus se laisser déborder par leurs émotions.

Stéphanie se dit aujourd'hui en sécurité, rassurée d'avoir été entendue, et contente de pouvoir dialoguer avec ses parents, sans violences.

Focus sur les Informations préoccupantes et les signalements réalisés par la juriste

L'association a réalisé 47 informations préoccupantes et 21 signalements en 2016, soit 68 alertes en tout.

L'information préoccupante

Les informations préoccupantes sont transmises par toute personne à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Ce service est placé sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental. Il est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes (IP) concernant les enfants en danger ou en risque de l'être et centralise toutes les IP à l'échelle du département. A Paris, cette mission est réalisée par la Mairie. Une IP est un écrit qui contient tous les éléments susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger.

Suite à une IP, la CRIP cherche d'abord si l'enfant est connu des services sociaux et si la famille bénéficie déjà d'un accompagnement. Si l'enfant ou la fratrie ne sont pas connus, cette information va donner lieu à une évaluation de la situation. Les professionnels qui vont rencontrer l'enfant et sa famille vont devoir apprécier le danger ou le risque de danger auquel est exposé le mineur. Il faudra donc regarder les besoins de l'enfant, son état de santé, ses conditions d'éducation, de développement, son bien-être ou des signes de souffrance éventuels et de la capacité des détenteurs de l'autorité parentale à répondre à ses besoins. Cette évaluation doit être réalisée dans un délai de 3 mois à compter de la réception de l'IP.

Cette évaluation donne lieu à un rapport qui doit être remis au Président du Conseil Départemental. Il comporte l'ensemble des informations concernant l'enfant, les contributions et analyses des professionnels qui ont rencontré la famille. Sur la base de ce rapport, le Président du Conseil Départemental prendra une décision. Il peut classer dans le cas où il n'y a pas de danger ou de risque de danger pour l'enfant. Il peut proposer un

accompagnement et un soutien de la part de l'Aide Sociale à l'Enfance lorsque la famille est fragile, ce qui constitue un risque pour l'enfant. Enfin, le Président du Conseil Général peut faire un signalement au Procureur de la République.

Le signalement

Le signalement est un écrit précis et objectif, transmis au Procureur de la République. Il permet de dénoncer la commission d'infractions pénales sur des enfants. Il se fait dans des situations d'urgence où l'enfant doit être immédiatement protégé. Le signalement peut donner lieu à la saisine du Juge des Enfants afin de placement si le mineur court un danger dans sa famille.

Il entraîne l'ouverture d'une enquête préliminaire menée par la police judiciaire, sous le contrôle du Procureur. Les agents et officiers de police judiciaire vont mener différentes actions dans le but de parvenir à la découverte de la vérité. Ils peuvent procéder à des perquisitions, à des saisies de biens, ils peuvent auditionner la personne soupçonnée, la victime et des témoins. Une personne peut être placée en garde à vue s'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction. La garde à vue est décidée par un Officier de Police Judiciaire dans le but d'empêcher la destruction d'indices, la concertation entre complices, la pression sur les témoins ou les victimes, etc.

Il appartient, ensuite, au Procureur de la République d'étudier l'opportunité des poursuites. Il peut décider de classer sans suite s'il considère que l'enquête n'a pu établir les faits reprochés dans le signalement, si les preuves sont insuffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal, si les faits ne constituent pas une infraction ou si l'auteur de l'infraction n'a pu être identifié, etc. Il peut décider de poursuivre la personne soupçonnée d'avoir commis une infraction à l'encontre du mineur.

Les constitutions de partie civile

L'association, de par ses statuts, a la possibilité de se constituer partie civile dans des procédures pénales. Elle a choisi de le faire dans les cas pour lesquels une lourde défaillance institutionnelle a été relevée, et qui n'a donc pas pu empêcher la réalisation d'un crime sur un ou plusieurs enfants.

La constitution de partie civile est l'acte par lequel l'association va demander à être désignée comme « *partie* » au procès pénal au titre du préjudice qu'elle a subi : elle va ainsi pouvoir participer au procès, faire valoir les droits des enfants, pointer du doigt les dysfonctionnements qui n'ont pu empêcher la commission des faits dont il s'agit, et à défendre l'intérêt de tous les enfants victimes de maltraitements.

La décision de se constituer partie civile est prise par la direction de l'association et est, ensuite, entérinée ou non par le Conseil d'Administration. En 2016, l'association a été partie civile dans quatre procès.

Dans deux de ces dossiers, l'Enfant Bleu a pris la décision de travailler avec la Voix de l'Enfant. En effet, dans plusieurs affaires de nombreuses associations se sont constituées parties civiles, ce qui peut brouiller la communication de nos messages. Le choix a donc été fait avec la Voix de l'Enfant d'avoir un avocat commun dans les affaires Fiona et Loan afin que les deux associations parlent d'une seule et même voix.

L'affaire Julien Barral (Cours d'assises de Nîmes. Avocat de l'Enfant Bleu : Me Yves Crespin)

Le petit Julien Barral est décédé dans la nuit du 13 au 14 mars 2013, à l'âge de 8 mois, sous les coups et la barbarie de son père, Jonas Barral, sans que sa mère, Pauline Carrasco, n'intervienne. L'association a été sollicitée par le juge d'instruction pour représenter et honorer la mémoire de cet enfant. L'Enfant Bleu s'est donc constituée partie civile. Cette affaire a montré plusieurs dysfonctionnements.

En effet, dès la maternité, les professionnels se sont inquiétés de l'immaturation de la mère. Un suivi est mis en place pour Pauline Carrasco et son enfant, afin de rencontrer une puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les violences à l'encontre de Julien ont commencé à partir du moment où il a « *fait ses dents* ». Il pleurait souvent et Jonas Barral voulait le faire taire. Pauline Carrasco, ne voulant pas montrer son enfant présentant des coups, ne se rend plus aux rendez-vous avec la puéricultrice.

Des témoignages, recueillis dans le cadre d'une enquête pour violences conjugales, montrent que des voisins, amis et membres de la famille se doutaient de violences exercées par Jonas Barral sur son fils. Le 1^{er} mars 2013, une intervenante sociale de la Gendarmerie de Lanuejols adresse un signalement au Parquet des mineurs de Nîmes et un à celui d'Alès. Cependant, la réaction de la justice est trop lente et Julien est décédé dans la nuit du 13 au 14 mars 2013.

Finalement, le 31 mars 2016, Jonas Barral est reconnu coupable d'avoir volontairement donné la mort à Julien Barral dans la nuit du 13 au 14 mars. Ce meurtre était accompagné de tortures ou actes de barbarie. Il est condamné, par la Cour d'Assises du Gard, à la peine de la réclusion criminelle à perpétuité. Pauline Carrasco est reconnue coupable de s'être volontairement abstenue d'empêcher le meurtre de son enfant et d'avoir omis d'informer les autorités judiciaires ou administratives des mauvais traitements que subissait Julien. Elle est condamnée à la peine de 5 ans d'emprisonnement.

Affaire Adélaïde Kabou (Cour d'Assises de St Omer. Avocat de l'Enfant Bleu : Me Jean-Christophe Boyer)

Le 20 novembre 2013, le corps de la petite Adélaïde est retrouvé sur la plage de Berck. La mort de l'enfant d'une asphyxie par œdème pulmonaire est constatée. Sa mère, Fabienne Kabou, avait réservé une chambre d'hôtel pour la nuit du 19 novembre. Dans l'après-midi du

même jour, elle a quitté l'hôtel avec l'enfant pour se rendre à la plage. Elle a déposé Adélaïde sur le rivage alors que la mer montait.

L'enquête a révélé que Fabienne Kabou s'était renseignée sur les horaires de train et des marées avant de se rendre sur la plage de Berck. Elle a, ensuite, abandonné la poussette de l'enfant à proximité de la plage et a quitté l'hôtel sans montrer la moindre émotion. Elle a, de plus, raconté au père de l'enfant qu'elle avait confié Adélaïde à sa mère vivant au Sénégal, afin de terminer ses études. Pour toutes ces raisons, la préméditation a été retenue par la justice.

Fabienne Kabou a été jugée par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais pour assassinat, reconnue coupable et condamnée 20 ans de prison.

Affaire Loan Danjeux (Cour d'assises de Guéret - Avocat de l'Enfant Bleu et de la Voix de l'Enfant : Me Sylvie Fenart)

Le 27 août 2014, les parents de Loan, Cédric Danjeux et Christelle Mourlon, se présentent à la gendarmerie pour expliquer que leur fils, âgé de 4 mois, a été enlevé alors qu'ils jouaient à la pétanque au sein d'une base de loisirs. Un plan épervier est alors déclenché. Après plusieurs jours de recherche et devant les incohérences dans le discours des parents, les gendarmes commencent à les soupçonner de fausses déclarations. Le 30 août 2014, les parents sont placés en garde à vue et le père avoue rapidement les faits. Cédric Danjeux et Christelle Mourlon reconnaissent être à l'origine du décès de l'enfant, avoir enterré le corps et avoir élaboré et mis en œuvre un scénario visant à expliquer l'absence du bébé.

Le 31 août 2015, le corps de l'enfant est retrouvé aux abords d'un étang, à 20 centimètres sous la surface de la terre, placé dans un sac poubelle. L'autopsie du corps a montré de multiples coups, hématomes, strangulation, secouements violents,

encombrements par régurgitations dues aux coups.

Cédric Danjeux a été jugé par la Cour d'Assises de la Creuse pour avoir volontairement porté des coups à Loan, ayant entraînés la mort sans intention de la donner et pour dénonciation mensongère. Christelle Mourlon était poursuivie devant la Cours d'Assises pour s'être abstenue de porter assistance à Loan alors qu'il se trouvait en péril. Les parents de Loan ont tous deux été reconnus coupable. La Cour a condamné le père à 12 ans de prison et la mère à 3 ans.

Affaire Fiona. Cours d'assises de RIOM. Avocat de l'Enfant Bleu et de la Voix de l'Enfant : Me Yves Crespin)

Le 12 mai 2013, la mère de Fiona, Cécile Bourgeon, se présente au commissariat de Clermont-Ferrand pour signaler la disparition de sa fille de 5 ans et demi au parc Monjazit. La mère explique qu'elle s'est rendue au parc avec Fiona et sa sœur de 2 ans, Eva. Elle déclare que, fatiguée en raison de son état de grossesse avancé, elle s'est assoupie et qu'à son réveil, Fiona avait disparu. Les recherches commencent dans le parc mais l'enfant n'est pas retrouvé. Une procédure pour disparition inquiétante est ouverte le jour même. Les enquêteurs commencent à trouver le comportement de Cécile Bourgeon suspect car celle-ci ne semble pas très inquiète de la disparition de sa fille. Le 24 septembre 2013, Cécile Bourgeon et son compagnon, Berkane Makhoulf sont placés en garde à vue.

L'enquête et les auditions de témoins vont révéler de nombreux dysfonctionnements. En effet, les violences régulières dont a été victime Fiona n'ont jamais été dénoncées. Les professionnels de santé qui suivaient Cécile Bourgeon et Berkane Makhoulf pour leur toxicomanie n'ont pas signalé les parents auprès des autorités compétentes. La mère et son compagnon étaient aidés pour leur addiction mais rien n'a été fait pour les enfants.

Les professionnels de l'école avaient constaté, le 7 mai 2013, que Fiona avait "*une très mauvaise mine*". Le médecin de la famille a établi un certificat médical excusant les 21 jours d'absence de l'enfant auprès de l'école, sans rencontrer Fiona. Ainsi, de nombreux professionnels auraient pu avoir conscience du danger dans lequel se trouvaient Fiona et sa sœur, pour autant, aucun d'entre eux n'a agi.

Le 25 novembre 2016, la Cour d'Assises du Puy-de-Dôme a reconnu Berkane Makhoulf coupable de violences ayant entraîné la mort de Fiona et l'a condamné à vingt ans de réclusion criminelle. Cécile Bourgeon a été jugée coupable de s'être abstenue de porter secours à sa fille et dénonciation mensongère. Elle a été condamnée à cinq ans d'emprisonnement.

La prévention dans les établissements scolaires

Les nombreux témoignages d'adultes que nous recevons, qui regrettent, aujourd'hui, de ne pas avoir parlé plus tôt renforcent notre conviction et l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, sans distinction d'âge. Ces actions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires mais aussi les parents.

Notre protocole

De manière systématique, en maternelle et en élémentaire, la psychologue de l'association, en charge des préventions, rencontre tout d'abord les équipes scolaires de chaque école afin de présenter et de préparer la mise en place du projet. Par la suite, une réunion d'information à l'intention des parents est proposée pour qu'ils puissent se saisir de cet espace de parole pour connaître notre association et poser toute question relative à la maltraitance. Cet échange est également l'occasion de discuter des difficultés éventuelles que l'on peut rencontrer en tant que parent. Enfin, le psychologue et un animateur de prévention de l'association se rendent dans les classes, en présence de l'enseignant, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves. A la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes scolaires de faire un bilan, nous permettant, si besoin, d'apporter des modifications à notre protocole, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de leur remettre une mallette de livre accompagnée de fiches de lecture, dans l'optique de poursuivre ces échanges avec les élèves.

Les établissements scolaires peuvent nous solliciter directement s'ils souhaitent mettre en place des actions de prévention dans leur établissement, nous pouvons également contacter les directeurs d'établissements ou les inspecteurs de circonscription pour leur présenter notre projet. En 2016, nous avons été sollicités par la Mairie de Courbevoie pour intervenir dans deux écoles sur les temps

périscolaires et par des associations de parents.

Nos actions de prévention en 2016

Nos actions de prévention contre la maltraitance ont été réalisées dans **11 établissements scolaires** : 3 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires. Ces actions de prévention concernaient des établissements des académies de Paris, Créteil, Versailles et Rouen.

Cette année, nous avons souhaité étendre nos actions à l'académie de Rouen. Une psychologue de Rouen a été formée par la psychologue en charge des préventions. Elles ont réalisé des actions de prévention dans une école, auprès de 7 classes soit 155 élèves. Aux vues des retours très positifs des établissements scolaires concernés, nous avons obtenu le 5 décembre 2016, l'agrément de l'Académie de Rouen pour une durée de 5 ans.

A la fin de l'été 2016, la psychologue en charge des préventions qui assurait également des suivis thérapeutiques, a quitté notre association. Deux psychologues ont alors été recrutées, une est dédiée aux suivis thérapeutiques et une aux actions de prévention.

Au cours de cette année nous avons réalisé **114 séances** de prévention auprès de **38 classes** de ces établissements. Ces interventions ont touché **867 élèves** de 4 à 11 ans qui se sont montrés intéressés et très participatifs. Par rapport à l'année 2015, **nous avons touché 148 élèves en plus soit une hausse de 20%**.

Des équipes et des élèves satisfaits

Dans nos évaluations finales, 93% d'enfants de maternelle ont déclaré être satisfaits et 94% en élémentaire. Il nous a été rapporté par plusieurs élèves qu'ils « *avaient appris plein de choses* », que maintenant ils savent « *ce qu'on peut faire si on veut aider une personne* ». Ils ont été capables de citer de nombreux adultes qu'ils pourraient solliciter s'ils étaient

confrontés à une situation de maltraitance (notamment des professionnels ou le numéro 119). **Certaines interventions ont abouti à des révélations auprès des équipes** qui ont été accompagnées pour une transmission adaptée des propos des enfants.

Les enseignants qui ont participé au projet nous ont paru impliqués et intéressés par ces échanges. Certains enseignants ont pu faire des liens avec des événements qui s'étaient produits en classe. Plusieurs équipes ont accepté notre proposition de faire un bilan en fin d'année scolaire 2015/2016. Les retours étaient majoritairement positifs puisque deux établissements ont souhaité pérenniser ces actions sur les années suivantes, un établissement souhaite les reconduire dans deux ans et deux circonscriptions ont décidé de poursuivre le projet sur de nouveaux établissements. Les équipes ont notamment appuyé le fait que les échanges avec les enfants étaient intéressants dans les jours qui suivaient nos interventions.

Pour l'année 2017, il nous semble primordial de continuer de développer, à la mesure de nos moyens, ce travail de sensibilisation.

L'Enfant Bleu force de proposition



L'Enfant bleu force de proposition

Edition du premier Livre blanc défendant 20 propositions pour renforcer la protection de l'enfance



A quelques jours de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre, nous présentons notre Livre blanc « 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance ».

Résultats de plus de 27 années d'accompagnements juridiques et psychologiques des victimes mais aussi de très nombreuses constitutions partie civile dans des procès, ce Livre blanc, premier du genre en France, plaide pour une harmonisation nationale des procédures liées à la protection de l'enfant et la mise en place d'un arsenal législatif et juridique renforcé.

Ceci pour répondre à deux impératifs qui permettraient d'éviter autant que possible les drames : écouter mieux et agir vite.

L'amélioration de la loi et des pratiques, une des missions essentielles de l'association

L'une des missions de l'association est de contribuer à l'amélioration de la loi ou des pratiques des services sociaux dans le domaine de la protection de l'enfance. Au début des années 2000, L'Enfant Bleu a ainsi activement contribué à des avancées importantes inscrites dans les lois dites Perben I et II (2002 et 2004) :

- La création d'un fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles,
- L'allongement du délai de prescription de l'action publique passant de 10 à 20 ans à compter de la majorité de la victime,
- la modification du secret professionnel notamment à l'égard du médecin.

Chaque année, l'association accompagne plus de 1000 victimes, et se porte partie-civile dans des procès d'assises. Cette expérience nous amène à constater la récurrence de certains dysfonctionnements. Dans de nombreuses affaires, les maltraitances et les décès d'enfants auraient pu être évités si la réglementation ou la loi s'étaient attachées à les corriger.

La loi du 5 mars 2007, qui décentralise la protection de l'enfance et la place au niveau des départements, a permis de rapprocher les acteurs sociaux des familles. Une excellente chose donc. Toutefois cela a eu pour conséquence que chaque département est maintenant libre de définir les protocoles qu'il applique pour déterminer si un enfant est en danger ou non. Il en ressort que la qualité d'une évaluation est différente d'un département à un autre. Ainsi, pour exemple, dans certains d'entre eux une enquête de voisinage sera effectuée et l'enfant sera auditionné seul mais pas dans d'autres.

Malheureusement nous avons constaté dans de nombreux procès en cours d'assises, que ce type de dysfonctionnement n'avait pas permis de protéger une petite victime de la violence de ses parents.

Un dispositif spécialement mis en place autour de l'édition de notre Livre blanc

Entièrement écrit et conçu par l'équipe de L'Enfant Bleu (juriste, avocats, psychologue, responsable communication), cet ouvrage a nécessité une année de travail, partagée entre recueil d'informations, analyse de nos dossiers et rencontres de professionnels. Ainsi **Maître Dominique Attias, Vice-bâtonnière du Barreau de Paris a accepté de préfacier** (*voir en annexe*) tandis que le docteur **Anne Tursz, épidémiologiste et Directrice de recherche à l'INSERM**, ainsi que **Jacques Donzelot, Sociologue**, y ont apporté leur contribution.

Pour accompagner sa sortie le 15 novembre 2016, **une large campagne presse** a été mise



en place et **un site internet dédié** a été créé. Le Livre blanc y était mis en vente en version papier (15 €) et numérique (prix libre à partir de 5 €) : www.livreblancdelamaltraitance.enfantbleu.org.

Un déjeuner parlementaire a été organisé autour de ces vingt propositions le 22 novembre.

Enfin, **une pétition a été diffusée** afin de soutenir notre démarche : « Enfants maltraités : renforcer et harmoniser leur protection, une urgence absolue ! » sur change.org.

Un excellent accueil du public et des responsables politiques

Notre Livre blanc a été particulièrement bien accueilli par les nombreux responsables administratifs et politiques que nous avons rencontrés. Il a également bénéficié d'une large couverture médiatique (radios, télévisions, journaux : Europe 1, RTL etc.) et plus de 200 exemplaires ont été vendus (papier et numérique).

Ainsi, le Secrétaire général, la Juriste et la Responsable communication ont pu aller à la rencontre de nombreux responsables politiques pour le présenter :

- Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes : Mmes Marie Derain et Léonor Sauvage
- Ministère de la Justice : Mmes Carol BIZOUARN et Nathalie VERGEZ

- Dr Gérard Lopez, spécialiste du sujet de la maltraitance en France
- Dr Ray Salmon, Pédiatre – Expert justice – Responsable UAMJP
- Fondation pour l'enfance : Monsieur Dennery, Directeur
- Mairie de Paris : Flore Capelier – Conseillère protection de l'enfance
- Florence Beclier, conseillère justice de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale
- Mme Avenard, Défenseure des enfants
- Ariane Amson, conseillère Justice - Victimes du Président de la République
- George Pau-Langevin, ancienne ministre et députée socialiste de Paris

Quelques mois plus tard nous avons ainsi intégré, aux côtés de quinze autres experts, la commission de travail préparant le premier

« Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants » présenté par Madame Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, le 1er mars 2017. Un certain nombre de nos propositions figurent dans ce plan : la nécessité de former les professionnels de l'enfance ou encore de sensibiliser l'opinion publique sur les violences faites aux enfants etc.

Si certaines de nos propositions figurent dans ce plan de lutte et que nos arguments semblent avoir été entendus, il reste encore beaucoup de travail. Ainsi, notre Livre Blanc restera dans les années à venir notre outil de référence et fera d'ailleurs l'objet d'une édition enrichie de nouvelles propositions. La lutte contre tous les types de violences faites aux enfants est un long combat. La société toute entière et notamment la société civile, doit s'en emparer pour en faire une priorité dans les politiques de nos dirigeants.

Nos 20 propositions

Harmonisation du traitement de la situation préoccupante d'un mineur

1. L'harmonisation de la dénomination des CRIP
2. Le pôle externe d'évaluation des informations préoccupantes
3. La réalisation systématique d'une enquête de voisinage
4. L'éloignement de l'enfant du parent agresseur en cas de transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement par un professionnel
5. Les visites inopinées au domicile de la famille
6. La création d'un indicateur d'alerte à compter de la 2ème absence de l'enfant aux entretiens fixés par les services sociaux
7. Le recueil systématique de la parole de l'enfant, seul, par un psychologue spécialisé,
8. La concertation pluridisciplinaire, des 2 informations préoccupantes et/ou signalements
9. La saisine du juge des enfants par le président du conseil départemental
10. Le système centralisé des informations préoccupantes et signalements relatifs aux enfants en suspicion de danger, en situation de danger ou ayant été en situation de danger
11. La nécessité d'une formation initiale et continue des professionnels sur les maltraitances infantiles
12. La nécessité d'une supervision mensuelle des professionnelles

Amélioration du droit pour une meilleure prise en charge des victimes

13. L'allongement des délais de prescription des délits relatifs aux violences physiques et psychologiques sur mineur
14. L'imprescriptibilité des crimes et de certains délits sexuels sur mineurs
15. L'imprescriptibilité des crimes (actes de torture et barbarie...) commis sur mineurs
16. La création du droit d'appel des parties civiles en phase de jugement pénal
17. La mise en place d'actions de prévention des violences sexuelles
18. La reprise de la recherche en France sur la récidive des délinquants sexuels
19. Le renforcement des mesures de suivi sociojudiciaire des auteurs de délits et crimes sexuels sur mineurs

**Communiquer pour
mieux agir**



Communiquer pour mieux agir

Le web : un lien privilégié avec le public

Depuis plusieurs années, notre objectif a été de développer notre présence sur internet en pensant et animant des outils web colorés, attrayants, faciles d'utilisation et surtout interactifs. Ainsi, nous échangeons aujourd'hui avec notre public via différents outils :

- **Notre site internet**
- **Notre page Facebook qui a dépassé les 5 000 « mentions j'aime », c'est-à-dire de personnes inscrites sur la page et suivant donc régulièrement l'actualité de l'association. Et plusieurs de nos publications ont atteint plus de 20 000 personnes.**
- **Lancement de notre newsletter trimestrielle**

Et aujourd'hui les résultats sont là :

- **65 % des bénéficiaires nous ont connu grâce au site internet**
- **5 % des appelants sont des adolescents qui nous demandent de l'aide contre 1 % en 2015**
- **15 % ont entendu parler de l'association à la télévision, dans les journaux ou à la radio**
- **6 % par un proche**
- **Le nombre de messages sur notre messagerie privée Facebook a été multiplié par trois** (demande d'aide, dénonciation de vidéo illicite, demande de bénévolat etc.)
- **Le montant des dons faits via notre site internet a augmenté de 120 % en 2016 par rapport à 2015 et de près de 240 % par rapport à 2013**

Nos actions en images

Pour la première fois, un spot de publicité L'Enfant Bleu à la télévision

Autres temps fort de la communication 2016 de l'association, le spot de publicité.

En décembre dernier, l'association est apparue pour la première fois sur les écrans de télévision via son nouveau spot de sensibilisation avec, pour la première fois, un appel aux dons mobiles (« envoyez DON EB par sms au 32 321 », service gratuit sms+). Celui-ci a bénéficié d'une multidiffusion entre le 26 décembre et le 1er janvier sur M6 et les chaînes du groupe Canal +.

Ce spot de 30 secondes, réalisé gracieusement par l'équipe de Kabo Family, nous plonge dans l'univers d'une salle de classe d'école primaire. Alors que la maîtresse effectue l'appel du matin, deux enfants sont absents... Ils symbolisent les deux enfants qui meurent chaque jour, victimes de maltraitements de la part d'un adulte. Le message final d'appel au don est porté



par deux des parrains de l'association, les comédiens Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly (couple star de la série à succès « Scènes de ménages ») qui accompagnent généreusement L'Enfant Bleu dans son combat contre la maltraitance.

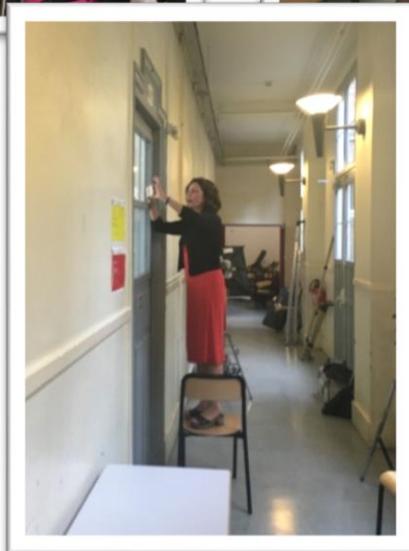
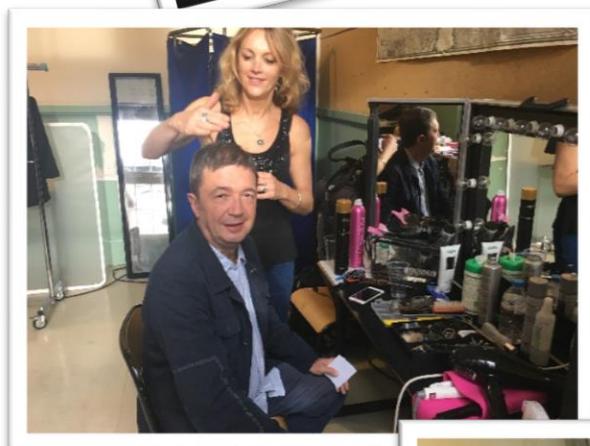
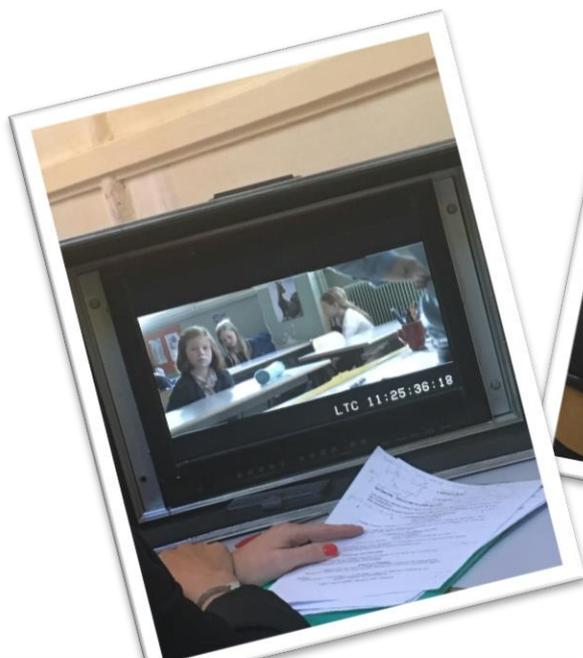
Une vidéo institutionnelle pour découvrir le quotidien de l'équipe francilienne de L'Enfant Bleu

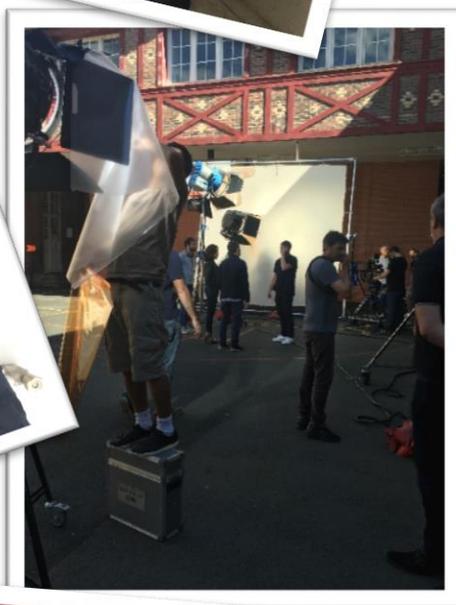
Par ailleurs, en octobre dernier, une toute nouvelle vidéo institutionnelle, généreusement réalisée par l'équipe de Toscane production, a permis aux internautes d'aller à la découverte du travail quotidien des bénévoles et professionnels de l'association, en suivant les parrains Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly dans les locaux de la rue Vaugirard.

Pour visionner le nouveau spot TV et la vidéo institutionnelle de L'Enfant Bleu:

<https://youtu.be/kNBCkcUOrYE>

Découvrez les coulisses du tournage de notre tout premier spot de télévision





Évènements & médiatisation 2016

Évènements

Janvier

Diffusion le 1er janvier de l'émission "**N'oubliez pas les paroles**" sur France 2 au cours duquel Alix Poisson notre marraine jouait pour l'association

Mars

Convention annuelle d'Akéó, important mécène de l'association, lors de laquelle l'équipe est allée à la rencontre des 6 000 collaborateurs et a pu collecter des dons.

Avril

Réalisation de la **vidéo institutionnelle** de L'Enfant Bleu (en ligne notre site et sur notre page Facebook).

Mai

Opération « les boucles du Cœur » dans le magasin Carrefour Montreuil qui a invité ses clients à faire des dons en caisse au profit de l'association.

Octobre

Présentation d'une **vidéo institutionnelle** présentant le quotidien des bénévoles et professionnels de l'association.

Novembre

Lancement du Livre Blanc de L'Enfant Bleu "20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance".

Déjeuner parlementaire pour présenter le Livre blanc de l'association.

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, **le Président et le Secrétaire général de l'association, étaient invités à l'Élysée**. Le Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes organisait la remise des prix, par le Président de la République, du concours de dessins sur l'éducation bienveillante.

Décembre

Diffusion du premier spot de sensibilisation de L'Enfant Bleu diffusé sur plusieurs chaînes du groupe Canal+ et M6 entre le 26 décembre et 1er janvier.

Mise en vente des **cartes de vœux L'Enfant Bleu** dessiné en exclusivité par l'illustratrice Sophie Griotto.

Rencontres des professionnels et responsables politiques

Janvier

Rencontre avec **Madame Michèle Créoff, Directrice de la Protection de l'Enfance du Val de Marne** (94) le 18 janvier pour échanger sur les protocoles mis en place dans ce département.

Rencontre avec **Le docteur Anne Tursz, épidémiologiste et Directrice de recherche à l'INSERM**, le 20 janvier pour sa participation à la rédaction du Livre blanc de l'association

Rencontre avec **l'Inspectrice d'académie des hauts de seine** (92) le 25 janvier pour la préparation du tournage du spot de sensibilisation de l'association et autour de la possibilité de former les enseignants de l'académie.

Février

Ministère de l'Education Nationale : rencontre avec **Madame Valérie DELESTRE, chargée de mission et du Cabinet de la Ministre** le 3 février pour présenter nos protocoles de prévention.

Mars

Rencontre avec **Gérard LOPEZ**, Psychiatre le 9 mars pour un échange autour des propositions du Livre Blanc.

Ministère de l'Education Nationale : le secrétaire général et la responsable de communication ont rencontré le 14 mars **Madame Véronique Gasté**, cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité -DGESCO- sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives.

Rencontre avec Maître Dominique Attias au Barreau de Paris le 31 mars au sujet de sa contribution au Livre blanc.

Avril

Rencontre avec Madame AUBRY Présidente de l'association Internationale des victimes de l'inceste (AIVI) le 22 avril dans le cadre du projet de notre livre blanc.

Mai

Ministère de la famille : rencontre avec Madame Derain, Conseillère des droits de l'enfant de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Madame Eléonor Sauvage, conseillère protection de l'enfance et Madame Marie Lambert-Muyard, chargée de mission familles et enfance le 11 mai **sur l'harmonisation des pratiques entre les départements et le CNPE**.

Rencontre avec l'ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et Étudiants) le 12 mai au sujet de nos formations sur la maltraitance.

Octobre

Réunion au siège de l'association "La Voix de l'Enfant" le 6 octobre pour la préparation des procès des parents du petit Loan et de la mère et du beau-père de la petite Fiona pour lesquels les deux associations ont eu un avocat commun.

Rencontre avec **Gérard Lopez, Psychiatre**, le 10 octobre pour lui présenter le Livre blanc.

Ministère de la Justice : rencontre avec **Carol Bizouarn, Conseillère justice des mineurs et protection judiciaire de la jeunesse et Madame Nathalie Vergez, conseillère politique pénale et actions publiques auprès du garde des sceaux** le 17 octobre pour leurs présenter notre Livre blanc.

Les deux psychologues de l'association ont rencontré la **Psychologue de la Brigade des Mineurs de Paris**.

Novembre

Rencontre avec la Voix de l'Enfant le 3 novembre pour la présentation du Livre blanc.

La réunion annuelle des associations régionales L'Enfant Bleu s'est tenue en nos locaux le 7 novembre. Chaque Association a présenté sa situation et commenté son activité.

Mairie de Paris : Présentation de notre Livre blanc à Madame **Flore Capelier, Conseillère protection de l'enfance**.

Décembre

Présentation de notre Livre blanc à **Madame Geneviève Avenard, Défenseure des enfants**.

Ministère de la famille : Présentation de notre Livre blanc à Mesdames Marie Derain, Conseillère des droits de l'enfant auprès de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, et Eléonor Sauvage, conseillère protection de l'enfance.

Présentation de notre Livre blanc à Madame **Florence Béclier, Conseillère justice de Monsieur Claude Bartelone, Président de l'Assemblée nationale**.

Présentation de notre Livre blanc à Madame **Ariane Amson, Conseillère Justice et des Victimes auprès du Président de la République**.

Procès

Mars

Procès des parents du petit **Julien** Barral le 29, 30 et 31 Mars devant la cour d'Assises du Gard.

Juin

Procès de la mère de la petite **Adélaïde** Kabou du 20 au 24 juin devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais.

Octobre

Procès des parents du petit **Loan** Danjeux du 10 au 14 octobre devant la Cour d'Assises de la Creuse.

Novembre

Procès de la mère et du beau-père de la petite **Fiona** Chafoulais du 14 au 25 novembre devant la Cour d'Assises du Puy-de-Dôme.

Colloques

Mars

La juriste et une psychologue de l'association ont assisté au colloque du 3 mars sur « **la parole de l'enfant, la vérité sort elle vraiment de la bouche des enfants ?** » organisé par la ligue française pour la santé mentale.

A l'occasion des **vingt ans du 119** nous étions invités au colloque organisé par le GIPED (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger).

Septembre

Une psychologue de l'association a assisté au colloque SNAPE du 26 et 27 septembre sur « **la violence au cœur de l'accompagnement social : mythe ou réalité ?** ».

Médias

Mars

A l'occasion de notre constitution de partie civile dans le **procès des parents du petit Julien** Barral l'association a répondu à de nombreux journalistes. Elle est ainsi apparue dans une vingtaine de médias (radio, tv, presse et web) : **Le Figaro, France 3 Languedoc-Roussillon, France Bleu, Objectif Gard, Paris Match, Femme actuelle, Midi Libre, la Marseillaise, la Dépêche, Metro** etc...

Le 15 mars 2016, notre avocat, Maître Yves Crespin, répondait aux questions de Patricia Loison sur l'affaire du Cardinal Barbarin dans **Le Grand Soir 3 de France 3**.

Le 16 mars 2016, notre association apparaissait dans l'émission **Le magazine de la santé sur France 5**. La rubrique Allô Docteurs était en effet consacrée à la maltraitance des enfants. Une équipe de l'émission a ainsi accompagné l'une de nos psychologues et une bénévole lors

d'une séance de prévention dans une école élémentaire de Vanves.

Avril

Maître Yves Crespin, avocat de L'Enfant Bleu, était l'invité sur **RFI** dans l'émission "**7 milliards de voisins**". Sujet de l'émission : la pédophilie : pourquoi une parole si verrouillée ?

Juin

Alix Poisson, l'une de nos marraines, était l'invitée de Marie Drucker dans l'émission "Le Journal inattendu" sur RTL. A cette occasion, elle a notamment parlé de son engagement contre les violences faites aux enfants. Les auditeurs ont également pu découvrir un reportage dans les locaux de l'association de L'Enfant Bleu - Ile de France.

A l'occasion de notre constitution de partie civile dans le **procès de la mère de la petite Adélaïde Kabou**. L'association est apparue

dans une dizaine de médias (radio, tv, presse et web) : **L'Express, Europe 1, Le Point, La Dépêche du midi, Le Midi libre, Libération, 20 minutes...**

Le 19 juin, le Secrétaire général répondait aux questions de **Jean-Jacques Bourdin** au sujet du procès de la mère d'Adélaïde sur **RMC** dans Bourdin Direct.

Novembre

Le secrétaire général a été interviewé par plusieurs médias suite à la **publication de notre livre blanc (Direct Matin, Europe1.fr, La Croix, lepoint.fr, Chérie FM, RCF, Radio Orient, BFM, LCI, le Journal des femmes, France Inter...)**.

Le 21 novembre l'émission **La famille d'Europe 1** posait la question : "Maltraitance des enfants : comment lutter ?". Michel Martzloff, notre secrétaire général, était donc dans les studios d'Europe 1 pour répondre aux questions des auditeurs et les informer.

Le secrétaire général a été interviewé pour l'émission "RTL soir" de Marc-Olivier Fogiel.

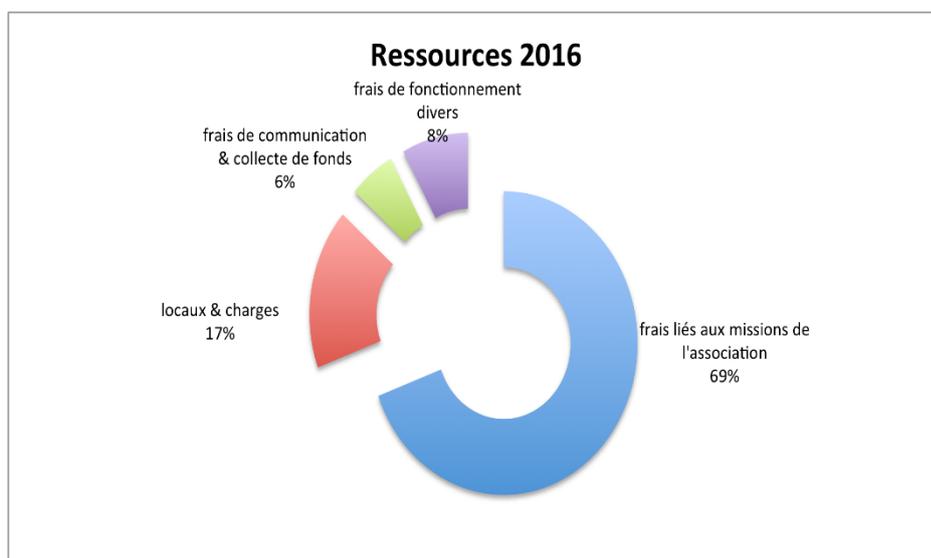
A l'occasion de notre constitution de partie civile dans le **procès de la mère et du beau-père de la petite Fiona**. L'association est apparue dans une trentaine de médias (radio, tv, presse et web) : Le Journal du dimanche, France bleu, **L'Express, Europe 1, Le Point, Libération, 20 minutes...**

Rapport financier



Rapport financier

Des dépenses encore et toujours dédiées à nos actions auprès des victimes



Les principaux postes de dépenses sont ceux qui nous permettent de réaliser nos missions.

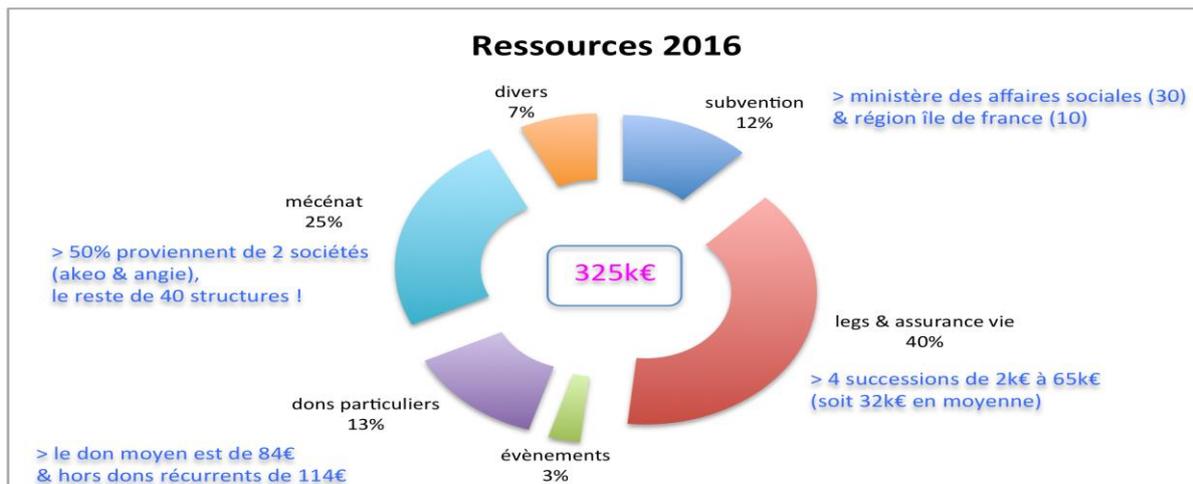
Le plus important correspond aux frais liés aux missions de l'association (masse salariale, frais d'écoute, honoraires d'avocats, etc), 69%

Ensuite, il s'agit des locaux et charges soit 17% des dépenses d'exploitation.

Nous constatons une totale stabilité de nos dépenses d'exploitation, en effet, elles se sont élevées en 2015 à 329k€ et restent à 329k€ en 2016.

Nous constatons, par ailleurs, une augmentation de nos recettes de 19%.

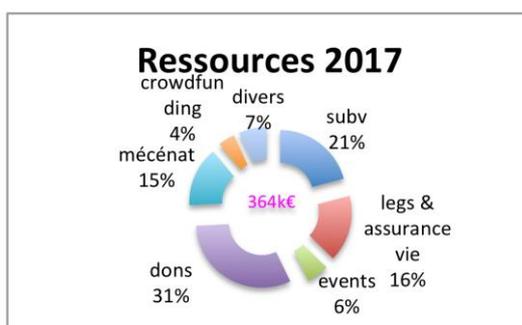
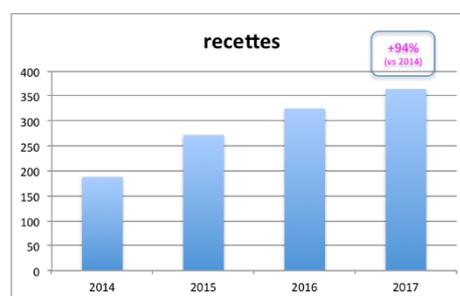
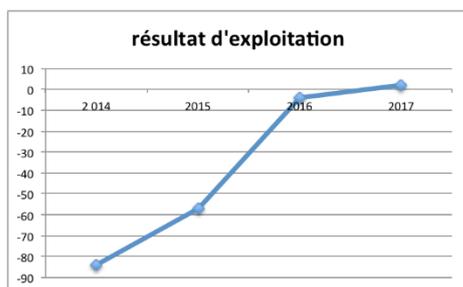
Des recettes en hausse de 94 % par rapport à 2014



Compte tenu de la confiance que nous apportent nos mécènes, nos recettes sont de nouveau en croissance. Cette année de 19% vs 2015.

Elles s'élèvent ainsi à 325k€ (vs 272k€ en 2015)

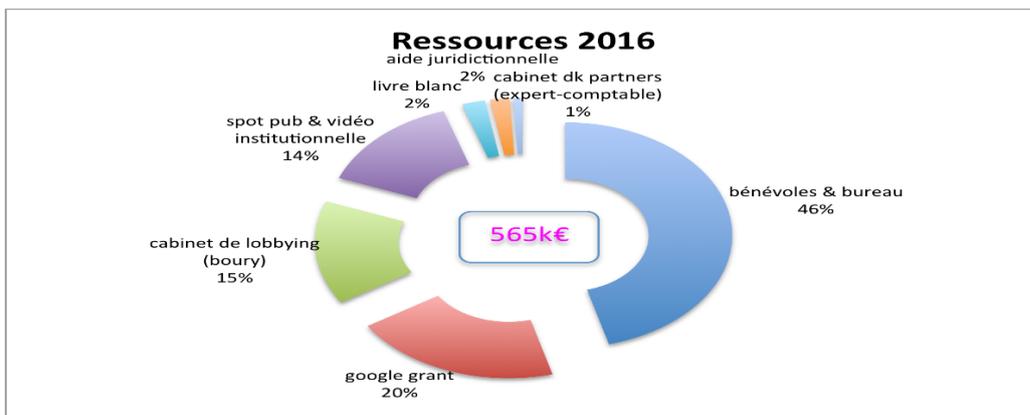
La progression la plus importante étant sur les legs & assurances vie : +67k€



Des compétences précieuses mises à disposition de l'association

	2014	2015	2016	2017
pro bono	231	355	565	494

bénévoles & bureau	258	246
google grant	114	114
cabinet de lobbying (boury)	84	84
spot pub & vidéo institutionnelle	80	
livre blanc	13	6
agence rp		15
institut ipsos		8
agence événementielle soirée bleue		6
aide juridictionnelle	11	10
cabinet dk partners (expert-comptable)	5	5



Annexes

- Livre blanc : préface et sommaire
 - Articles de presse
 - Communiqués de presse





PRÉFACE M^e Dominique ATTIAS

Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris

Comme tout être humain, l'enfant possède des droits. Pourtant, il n'en demeure pas moins qu'en tant que membre le plus vulnérable de la société¹ il ne peut faire valoir l'intégralité de ses droits qu'au jour de sa majorité². Ses moyens d'action pour se protéger sont donc très limités ; le meilleur exemple : il ne peut pas se constituer partie civile, seul, lorsqu'il subit des maltraitances.

Alors, qui doit agir devant sa détresse ? Chacun de nous³.

Dès la fin du XIX^e siècle, nombre d'auteurs ont commencé à s'intéresser de près au développement de l'enfant et à ses besoins fondamentaux. Peu à peu a été reconnu à l'enfant un statut différent de celui de l'adulte⁴.

Les professionnels de l'enfance connaissent mon particulier attachement au droit des mineurs. J'œuvre au quotidien, en tant qu'avocate d'enfants, pour que ces derniers aient un accès facilité à leurs droits. C'est une cause fondamentale à mes yeux.

L'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain. Mais pour le devenir, il doit bénéficier d'une protection spécifique.

J'ai accepté de préfacier le *Livre blanc de L'Enfant Bleu* pour attirer l'attention de notre société sur une de ses missions primordiales : la protection de nos générations futures. Si ce livre blanc part d'une utopie – une communauté sans maltraitance, respectueuse de l'intégrité physique et psychologique de l'enfant –, le principe de réalité est toutefois bien présent dans cet ouvrage.

En effet, l'association L'Enfant Bleu se fonde sur son expérience de terrain pour apporter des propositions novatrices. À travers ses propositions concrètes, le livre blanc entend mettre à disposition de tous des outils simples, facilement applicables, sans que soient nécessaires des modifications législatives.

Tout enfant présent sur le territoire doit avoir un égal accès à ses droits.

L'État doit être le garant de cette égalité et la rappeler, si besoin est, aux collectivités territoriales, tout en leur donnant les moyens de protéger tous les enfants.

Les enfants sont notre futur. Les protéger est notre devoir premier.

SOMMAIRE

- 01 _____ **Préface de M^e Dominique Attias**, Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris
- 02 _____ **Avant-propos d'Éric Cannamela**, Président
- 03 _____ 1 - MALTRAITANCE DES ENFANTS EN FRANCE : UN CONSTAT ALARMANT**
- 04 _____ **A - L'impact de la maltraitance sur le développement de l'enfant**
- 05 _____ *Avis d'expert d'Anne Tursz : Les conséquences de la maltraitance infantile*
- 09 _____ **B - Les chiffres alarmants et peu connus de la maltraitance**
- 10 _____ *Avis d'expert d'Anne Tursz : La non-prise en compte des décès de nourrissons*
- 12 _____ **C - Aménagement du budget consacré à la protection de l'enfance**
- 13 _____ *Interview de Jacques Donzelot : Le regard sociologique sur l'accompagnement des enfants maltraités*
- 15 _____ 2 - LOIS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DYSFONCTIONNEMENTS RELEVÉS PAR NOTRE PRATIQUE**
- 16 _____ **A - État des lieux depuis la loi du 5 mars 2007**
- 18 _____ **B - Dysfonctionnements constatés depuis 2007 dans les constitutions de partie civile de l'association**
- 22 _____ **C - Actions de l'association L'Enfant Bleu dans les grandes réformes**
- 23 _____ LES 20 PROPOSITIONS DE L'ENFANT BLEU**
- 25 _____ 3 - PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION AUX FINS D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**
- 26 _____ **A - Harmonisation du traitement de la situation préoccupante d'un mineur**
- 26 _____ 1. L'harmonisation de la dénomination des CRIP
- 26 _____ 2. L'évaluation de la situation préoccupante
- 30 _____ 3. Le système centralisé des informations préoccupantes et signalements judiciaires relatifs aux enfants en danger
- 31 _____ 4. La nécessité de former et d'accompagner les professionnels
- 32 _____ **B - Amélioration du droit pour une meilleure prise en charge des victimes**
- 32 _____ 1. La prescription sur toutes les infractions relatives à la maltraitance de mineur
- 35 _____ 2. La création du droit d'appel des parties civiles en phase de jugement pénal
- 36 _____ 3. Le suivi des contrôles judiciaires, des condamnés et la lutte contre la récidive
- 39 _____ CONCLUSION**
- 40 _____ ANNEXES
- 46 _____ NOTES
- 50 _____ BIBLIOGRAPHIE
- 52 _____ REMERCIEMENTS

DES PROPOSITIONS ÉMISES POUR PROTÉGER LES ENFANTS

LE FLÉAU DE LA MALTRAITANCE

Un phénomène à mieux combattre. Dans un livre blanc publié hier à l'attention des candidats à la présidentielle, l'association l'Enfant Bleu émet vingt propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance, qu'elle soit physique ou psychologique. Avec deux idées phares, selon son secrétaire général, Michel Martzloff : « Agir plus efficacement et mettre l'enfant au centre de l'attention. » Au regard du droit, l'organisme demande notamment à ce que les crimes sur mineurs – meurtres et viols – soient désormais imprescriptibles, afin que l'action en justice puisse être intentée sans limite de temps (contre actuellement vingt ans à compter de la majorité). Même revendication pour les délits d'ordre sexuel commis par un ascendant ou une personne ayant autorité sur l'enfant.

La parole de l'enfant à recueillir
Concernant les plaignants, l'association préconise que le droit de faire appel, jusque-là réservé au ministère public, soit étendu aux parties civiles, dans les cas où l'auteur des faits serait relaxé ou



Un Français sur sept indique avoir été victime de violences au cours de sa jeunesse.

acquitté. Enfin, la prévention doit aussi être améliorée. La réalisation systématique d'une enquête de voisinage après une plainte, le recueil de la parole de l'enfant par un psychologue spécialisé, ou encore des visites inopinées dans les familles des victimes sont préconisées.

Par ce livre blanc, l'organisme montre l'urgence à agir. En 2015, en effet, 14 % des Français déclaraient avoir été maltraités au cours de leur jeunesse, selon un sondage Harris Interactive. « Chaque année, ce sont près de 300 000 mineurs qui sont pris en char-

REPÈRES

Mars 2009. Dylan, 7 ans, est recueilli dans l'Aveyron par les services sociaux. Il était privé de soins et d'école depuis sa naissance.

Août 2009. Dans la Sarthe, Marina, 8 ans, meurt sous les sévices infligés par ses parents, qui écoperont de trente ans de prison.

Septembre 2013. La mère de Fiona, 5 ans, avoue la mort de sa fille dans le Puy-de-Dôme, après avoir évoqué un rapt. Elle comparait avec son ex-compagnon depuis lundi.

Mars 2015. Un garçon de 5 ans est récupéré seul au bord de la route dans le Morbihan, après avoir subi violences et humiliations chez lui.

© CHAMELEONS EYEROSIPPA

ge par l'aide sociale à l'enfance», déplore ainsi Michel Martzloff. Un chiffre qui ne serait que la pointe de l'iceberg, selon les spécialistes. Car l'immense majorité des enfants ne parleraient pas, ou bien des décennies plus tard, de leurs souffrances au quotidien. ♦

SOCIÉTÉ > Un problème sous-estimé

Plan inédit contre les violences sur enfants

Largement sous-évaluée, la maltraitance infantile est au cœur du plan interministériel lancé hier par Laurence Rossignol. Avec pour but, la sensibilisation de l'opinion et l'encouragement à la prévention.

Lever un tabou et libérer la parole, c'est l'ambition du premier plan gouvernemental contre les violences aux enfants présenté hier par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Il faut « amener tout le monde à penser l'impensable pour sortir les violences faites aux enfants de l'invisible et de l'indécible », a précisé la ministre qui avait exprimé son intention de s'attaquer à ce délicat sujet en janvier. La création de ce plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants est une initiative inédite mais tardive. Laurence Rossignol, en fonction depuis février 2016, justifie le moment choisi par l'accumulation d'expérience acquise à la tête de son ministère. Conçu sur trois ans (2017-2019), il a été bâti à l'image des plans de lutte contre les violences faites aux femmes.

Deux enfants tués sous les coups par jour ?

Si une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint, quid des enfants ? Aucune conclusion chiffrée ou en tout cas fiable

n'existe à ce jour. Une esquisse de données officielles recensait 17 cas d'infanticides par an entre 1996 et 2000. Une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) réévalue le bilan à 255, soit quinze fois plus. Une hypothèse extrapolée évoque même le décès de deux enfants de moins de 15 ans par jour.

Pour pallier ces imprécisions et endiguer le fléau, la ministre propose une série de mesures, en première desquelles la publication annuelle d'un recensement des enfants morts par maltraitance. Une autopsie post-mortem des nourrissons à la suite d'une mort ne présentant aucun signe annonciateur deviendra systématique.

Tous les hôpitaux disposeront par ailleurs, dès le mois prochain, d'un médecin volontaire référent sur les violences à l'encontre des enfants. Une manière de « contraindre ce monde à se pencher sur la question »

selon la chercheuse alors que seulement 5 % des préoccupations à l'adresse de la protection de l'enfant émanent d'une institution médicale.

Le 119, numéro d'urgence

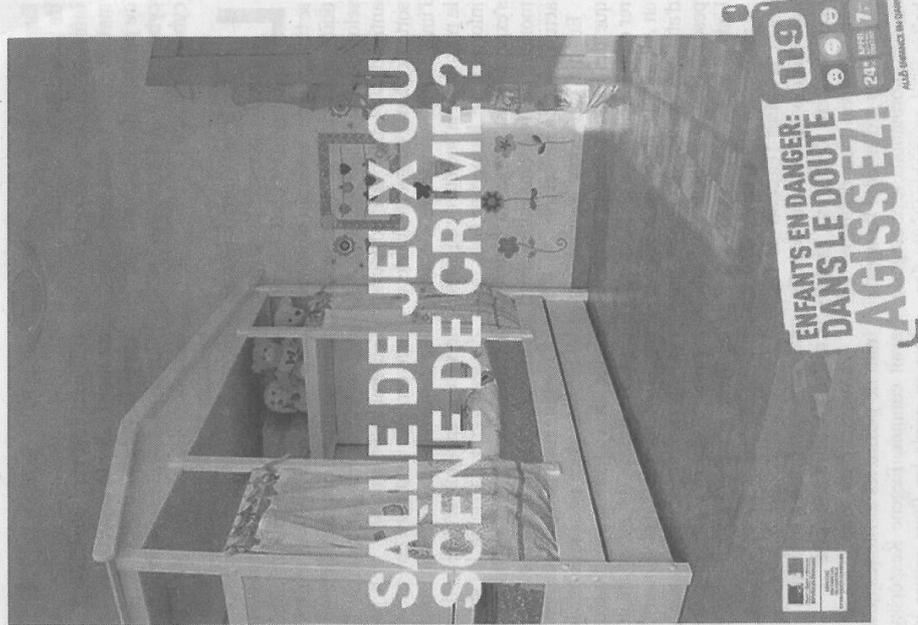
La proposition de Laurence Rossignol suggère également de munir par défaut les systèmes d'exploitation d'un contrôle parental en vue de prévenir l'exposition à la pornographie. Enfin, le gouvernement relayera une campagne de communication sous le slogan « Enfants en danger : dans le doute, agissez ! » pour démocratiser le 119. Ce numéro et le 3919 (destiné aux femmes battues) verront leurs liens renforcés dans la mesure où « tout enfant qui assiste à des violences conjugales est présumé victime. » Depuis le début de l'année, les cas de neuf enfants battus à mort ont été relayés par la presse. Dernière victime officielle : Yanis, 5 ans, pour avoir fait pipi aulit.

Romain SIMNES

« Les enfants repérés représentent moins de 10 % des enfants maltraités, il est donc vital de faire sortir de l'ombre plus de 90 % des enfants victimes de violences. »

Michel Martzloff

Président de l'association l'Enfant Bleu qui a participé à l'élaboration du plan



JDD | 13 novembre 2016

Mort de Fiona, 5 ans : le procès d'un couple diabolique

JUSTICE Le corps de la fillette aurait été enterré en forêt en 2013. Sa mère et son beau-père, qui se renvoient la balle, sont jugés demain. Diront-ils la vérité sur les dernières heures de l'enfant martyr ?

CHRISTEL DE TADDEO @cdetaddeo

Son corps n'a jamais été retrouvé. Fiona avait 5 ans quand elle a disparu en mai 2013. Sur le banc des parties civiles, le père de Fiona veut savoir où il est pour pouvoir donner à sa fille une sépulture. Sa mère, Cécile Bourgeon, 29 ans, et son concubin, Berkane Makhlof, 35 ans, comparaissent à partir de demain devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, à Riom, pour « violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Si le couple maudit a admis avoir cherché à dissimuler le décès de l'enfant qu'ils auraient enterré en bordure d'un bois, chacun réfute sa propre responsabilité. Ils encourent trente ans de réclusion criminelle.

Pour M^{me} Gilles-Jean et Renaud Portejoie, les avocats de Cécile Bourgeon, « elle ne se souvient véritablement pas » du lieu où Fiona aurait été enterrée. Les experts sont plus perplexes. « *Gommage inconscient des souvenirs* » dans « un état psychique quasi dissociatif » ou « simple système de défense » partagé avec son compagnon ? Pour M^{me} Gilles-Jean Portejoie, « le vrai débat sera de savoir qui a porté les coups mortels ». Or « jamais personne n'a vu notre cliente lever la main sur sa fille », alors que la violence de Berkane Makhlof est établie. Ses anciennes compagnes ont raconté l'enfer vécu auprès d'un homme décrit par les experts psychiatres comme étant « aux prises avec une impulsivité récurrente, une intolérance à la frustration et à l'autorité qui ne lui permet de réagir qu'avec agressivité et violence avec autrui. »

Soucieuse de son apparence

Il existe toutefois de nombreuses zones d'ombre concernant le rôle de Cécile Bourgeon, actrice principale de la mise en scène visant à faire croire à l'enlèvement de Fiona, le dimanche 12 mai 2013 au parc Montjuzet de Clermont-Ferrand



Cécile Bourgeon en mai 2013, lors de la reconstitution de la disparition de sa fille Fiona, entourée de son avocat et du procureur. RICHARD BRUNEL/MAXPPP

où elle prétendait s'être assoupie un quart d'heure, exténuée par sa grossesse. L'homme qui lui avait prêté son portable dans le parc et le sapeur-pompier qui l'avait prise en charge s'étaient étonnés de son attitude étonnamment calme et détachée. Les écoutes téléphoniques réalisées dans les jours qui ont suivi ne rendent pas compte d'une mère éplorée mais d'une femme soucieuse de son apparence allant faire des emplettes à Vichy.

L'exploitation minutieuse du disque dur de son ordinateur a permis de mettre en évidence la consultation sur Facebook le samedi 11 mai 2013 d'un avis de recherche concernant deux enfants disparus dans un parc à Marseille; leurs parents n'avaient noté leur disparition qu'un quart d'heure plus tard... Un événement dont se sont visiblement inspirés Cécile Bourgeon et Berkane Makhlof pour élaborer leur scénario. L'ordinateur de la jeune femme a livré d'autres traces pour le moins troublantes. Notamment sur des gestes provoquant des déchirures ligamentaires au bras d'un enfant; recherche réalisée le 6 mai, soit la

veille de la dernière apparition de Fiona à l'école. Parmi les images effacées, les enquêteurs ont aussi exhumé la photo des parents d'une enfant américaine qui avait été battue à mort - une affaire non élucidée - et celle de la mère de la petite Typhaine, décédée au même âge que Fiona, des suites de maltraitances.

Le mardi 7 mai 2013 dans l'après-midi, la dernière fois que Fiona a été vue à l'école maternelle où elle était scolarisée, elle était apparue apathique, avec une petite mine, les yeux cernés. Lors de son audition, l'auxiliaire de vie scolaire a été marquée par le teint gris de la fillette qu'elle a comparée à « un petit cadavre ». L'institutrice a indiqué avoir été étonnée par la largeur du bandeau jaune maintenu par deux barrettes sur la tête de Fiona. Un bandeau visant à dissimuler un important hématome, de l'aveu même de sa mère, qui a admis lui avoir aussi appliqué du fond de teint pour recouvrir les traces des coups portés par son concubin.

Le lendemain, la famille déjeune au McDonald's avant d'aller acheter des vêtements chez C&A. Ce

même après-midi, Makhlof interpelle grossièrement une ouvreuse dans le hall d'un cinéma. La jeune femme se rappelle parfaitement de la petite fille qui le suit, la tête ceinte d'un bandeau jaune. Elle a la partie gauche du visage tuméfiée avec un hématome au niveau de la tempe. Cernée et pâle, elle avance « comme un zombie ». C'est la dernière fois que Fiona sera vue vivante.

Certificat de complaisance

Pas un signalement ou une information préoccupante en dépit de la toxicomanie notoire du couple sur le point d'avoir un enfant aujourd'hui placé. Deux fois par semaine, il se rendait dans un squat clermontois pour consommer du shit, de la cocaïne ou de l'héroïne, parfois en présence des deux fillettes. Fiona comptabilisait 48 demi-journées d'absence. Même si l'école maternelle n'est pas obligatoire, « c'est énorme », relève Fleur Almar, juriste de l'association L'Enfant bleu, partie civile au procès, pour qui ce drame soulève aussi la question du manque de formation des professionnels en contact avec les enfants, que ce soit dans les écoles ou les centres de loisirs, ou parmi les médecins. Comment le généraliste de Makhlof a pu délivrer un certificat de complaisance de 21 jours pour Fiona sans même l'avoir vue ? Le médecin scolaire qui a examiné la petite un mois avant sa mort n'a rien détecté alors que les coups tombaient depuis trois mois, de l'aveu même de sa mère.

L'Enfant bleu publie un livre blanc avec 20 propositions. Pour raccourcir notamment les délais d'intervention : « *Quand une information préoccupante ou un signalement émane d'un professionnel, il faudrait pouvoir protéger l'enfant sans délai, que le parquet prenne une décision immédiatement.* » Seulement, dans le cas de Fiona, personne n'est intervenu. ●



Communiqué de presse
Jeudi 24 mars 2016

**Julien, décédé à l'âge de 8 mois, 72 lésions sur le corps :
les parents mis en accusation devant la Cour d'assises du Gard
L'Enfant Bleu, partie civile**

Dans la nuit du 13 au 14 mars 2013, le petit Julien Barral, âgé de seulement 8 mois, décédait sous les coups et la barbarie de son père et sans que sa mère, présente au moment des faits, n'intervienne. Jonas Barral, 26 ans, et Pauline Carrasco, 23 ans, seront jugés du 29 au 31 mars prochain par la Cour d'assises du Gard qui siègera à Nîmes.

Fidèle à son combat contre la maltraitance des enfants et cherchant sans discontinuer à améliorer un système qui devrait protéger chaque enfant, l'association L'Enfant Bleu, représentée par Maître Yves Crespin, s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Fin février 2016, l'association était sollicitée pour intervenir dans ce terrible procès : **personne sur le banc des parties civiles pour représenter et honorer la mémoire du petit Julien**. A la lecture du dossier d'instruction, nous découvrons alors l'ampleur du drame vécu par ce petit garçon.

L'entourage et les professionnels s'inquiètent mais il est déjà trop tard...

Dès la maternité, l'attitude et l'immaturation de la mère inquiètent. Bien qu'aucune mesure administrative ne soit prise, la sage-femme puis la puéricultrice de la PMI et une conseillère d'insertion proposent des rendez-vous de suivi et cherchent l'adhésion de la mère à un accompagnement. Sans succès. Il apparaît rapidement que cette mère au foyer ne s'occupait que très peu de l'enfant. Elle semblait bien plus attachée à son apparence qu'au bien-être de son enfant, négligé, sale et en stagnation de poids.

A partir du moment où Julien a « fait ses dents », les violences ont commencé. **L'enfant pleurait plus souvent, le père voulait le faire taire**. Pauline Carrasco commence alors à ne plus honorer les rendez-vous avec la puéricultrice de la PMI¹, et expliquera aux enquêteurs qu'elle ne voulait plus montrer l'enfant aux médecins et professionnels lorsque celui-ci présentait des marques de coups.

L'enquête révélera que la famille, les amis, les voisins s'inquiétaient. Ces derniers déposent plainte courant 2012 et l'une des voisines sera même menacée par Jonas Barral. Il faudra finalement attendre janvier 2013 pour que des témoignages, recueillis lors d'une enquête diligentée pour violences conjugales, donnent l'alerte sur la situation de l'enfant. Puis, le 1er mars 2013 pour que l'intervenante sociale de la Gendarmerie de Lanuejols adresse un signalement au Parquet des mineurs de Nîmes et à celui d'Ales. **Mais l'action de la justice pour protéger cet enfant est trop lente : il décèdera dans la nuit du 13 au 14 mars 2013, projeté brutalement sur un canapé, frappé à coups de poings dans la poitrine, de pied, étranglé... L'autopsie révélera 72 lésions sur le corps de ce petit garçon de 8 mois. Que s'est-il passé entre 20h30 et l'intervention des pompiers vers 3h45 ? Et qu'en est-il des lésions sexuelles récentes constatées sur le nourrisson ?**

La mère de l'enfant est mise en examen pour les délits de non empêchement d'un crime et omission de porter secours et la non-dénonciation de mauvais traitements sur son enfant. Elle encourt 5 ans d'emprisonnement. Le père quant à lui est accusé d'homicide volontaire, accompagné d'actes de tortures et de barbarie et pour violences habituelles volontaires. Il risque la réclusion criminelle à perpétuité.

A noter : nous sommes là dans l'un des 2 cas où le droit français permet d'envisager la perpétuité réelle, les juges de la Cour d'assises pouvant, sur décision motivée, supprimer la possibilité d'une libération conditionnelle du condamné.

¹ Protection Maternelle et Infantile

Une mesure de protection immédiate aurait pu sauver la vie de cet enfant

Dans cette affaire, rien n'est allé assez vite. Personne n'a constaté et agi assez rapidement.

Il aurait fallu, pour sauver Julien, que les enquêtes soient réalisées en urgence. **Et comme nous le proposons à l'occasion de l'affaire du petit Bastien, il est impératif d'organiser systématiquement l'éloignement immédiat du mineur en danger du parent présumé agresseur.** Cette règle permettrait de protéger de nombreux enfants de la violence de leurs parents.

Nous rappelons sans cesse, lors des procès d'assises, qu'un enfant est très vulnérable ; que pour le protéger, toute alerte doit faire l'objet d'une enquête dans les plus brefs délais avec une prise de décision immédiate. **Ce terrible drame démontre que le temps de réponse trop long des autorités mène à de trop nombreux drames : Marina, Bastien, Inaya, Julien...**

Qu'en est-il de la responsabilité d'un parent resté totalement passif lors du meurtre de son enfant et dont les négligences graves ont été constatées ?

Dans cette affaire, cette mère, qui ose qualifier ce drame de « *super tragique* », ne risque pas plus de 5 ans de prison, alors même qu'elle a assisté passivement à son massacre.

A l'image de l'affaire du petit Bastien dans lequel nous nous sommes battus pour faire reconnaître la complicité passive de la mère, nous proposons ici la création d'une circonstance aggravante pour les délits de non dénonciation de privation, mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligées à un mineurs de 15 ans (art. 434-3 du code pénal) et ceux de non empêchement de crime ou délit et d'omission de porter secours lorsque le crime ou le délit concerne un mineur de moins de 15 ans (article 223-6 du code Pénal), pour porter la peine encourue à 10 ans, lorsque ces infractions sont commises par les membres du milieu familial.

La maltraitance des enfants n'est pas une fatalité

Nous le rappelons : il est préférable de se tromper que de garder ses doutes et ainsi risquer la vie d'un enfant. Nous ne pouvons-nous permettre d'avoir des regrets.

Il existe des moyens de faire cesser une situation de maltraitance : faire une information préoccupante auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes, faire un signalement auprès du Parquet des mineurs, appeler le 119, appeler une association en protection de l'enfance telle que L'Enfant Bleu.

Les enfants sont nos générations futures, ils sont ceux qui construiront le monde de demain. Notre premier devoir à tous, proches, témoins ou professionnels, est de les protéger.

Maltraitance en France : chiffres clés

Plus d'1 Français sur 10 (14%) déclarent avoir été victimes de maltraitements de la part d'un adulte au cours de leur enfance (sondage Harris/L'Enfant Bleu, mars 2014).

Chaque jour en France, **2 enfants meurent** à cause de la maltraitance (Inserm 2010).

9 Français sur 10 désignent les violences faites aux enfants comme un sujet *prioritaire* et 49% estiment ne pas être suffisamment informés (sondage Harris/L'Enfant Bleu, mars 2014).

CONTACT PRESSE

Laura Morin
Responsable communication
01 56 56 62 62
communication@enfantbleu.org
www.enfantbleu.org

Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée
397 ter rue de Vaugirard, 75015 Paris



Info presse
Mardi 14 juin 2016

L'Enfant Bleu, partie civile dans le procès de la mère de la petite Adélaïde

Le 19 novembre 2013, à Berck, la petite Adélaïde, était abandonnée sur la plage à marée montante par sa mère. Son corps sera retrouvé le lendemain par un pêcheur. Elle avait 15 mois. Fabienne Kabou, actuellement détenue, sera jugée du 20 au 24 juin prochain devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais (Saint-Omer) pour assassinat avec préméditation.

L'enquête réalisée a en effet démontré que la mère d'Adélaïde avait pris un train avec elle au départ de la Gare du Nord et à destination de Berck le 19 novembre 2013. Sur place, elle passe la nuit à l'hôtel « Le Littoral », dont elle est repartie le lendemain, sans la petite fille. Les experts ont également pu établir que l'accusée avait recherché sur Internet des informations sur les coefficients de marée alors qu'elle était encore à Paris.

L'accusée ne nie pas les faits qui lui sont reprochés, point d'orgue selon elle d'une violente dispute avec son compagnon et père de l'enfant, Michel Lafon, au sujet de la prise en charge quotidienne d'Adélaïde, enfant « fantôme » qui n'avait jamais été déclarée à l'état civil. Sa naissance avait été cachée et personne, hormis ses parents, ne connaissait son existence.

Pour sa défense, Fabienne Kabou prétend avoir été poussée par des forces maléfiques. Une version qui divise les experts psychiatres et qui sera sans doute au cœur des débats. L'association L'Enfant Bleu, qui lutte au quotidien contre la maltraitance faite aux enfants, s'est constituée partie civile et défendra ses convictions dans cette affaire : Adélaïde, enfant non désirée de parents formant un couple bancal, est devenue une gêne pour sa mère qui a souhaité s'en débarrasser.

« C'est après analyse de l'enquête et de l'instruction que l'Enfant Bleu a pris la décision de s'impliquer dans le procès du meurtre d'Adélaïde. Il s'agit d'une affaire complexe. Cette tragédie a pris racine bien avant le jour du drame dans un climat familial particulier. Aussi, les parties civiles que constituent les proches de l'accusé ne nous semblent pas suffisantes pour représenter au mieux Adélaïde. Nous estimons donc aujourd'hui que c'est du devoir de l'Enfant Bleu de porter, en toute indépendance et avec sa liberté de ton, la parole d'Adélaïde. ».

Jean-Christophe Boyer, Avocat de l'association L'Enfant Bleu

Contacts presse :

Stéphanie Kanoui : 06 11 66 00 50 – s.kanoui@thedesk.fr

Hortense Wiart : 07 70 92 87 04 – h.wiart@thedesk.fr



Communiqué de presse
Lundi 14 novembre 2016

L'Enfant Bleu et La Voix De l'Enfant, ensemble partie-civile dans le procès de la mère de la petite Fiona et de son concubin

Le 12 mai 2013, le destin de la petite Fiona, 5 ans et demi, est déjà scellé quand sa mère, Cécile Bourgeon, se présente au commissariat de Clermont-Ferrand pour signaler sa disparition le jour même dans un parc. Enceinte de plus de 7 mois de son concubin actuel, Berkane Makhoulouf, celle-ci indique s'être rendue au parc avec Fiona et sa plus jeune fille, âgée de 2 ans, et que fatiguée elle s'est assoupie environ un quart d'heure. A son réveil, Fiona avait disparu et les recherches dans le parc sont restées vaines.

L'hypothèse de l'enlèvement tiendra quelques mois. Le 24 septembre 2013, le couple Bourgeon-Makhoulouf est interpellé et placé en garde à vue. Ils avouent le décès de Fiona mais se rejettent mutuellement la responsabilité de sa mort. A ce jour, le corps de la petite Fiona n'est toujours pas retrouvé. Le procès du couple s'ouvre aujourd'hui devant la Cour d'Assises de Riom.

Les associations L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée et La Voix De l'Enfant se sont constituées partie civile dans cette nouvelle affaire de maltraitances et de mort d'enfant. Représentées ensemble par Maître Yves Crespin, avocat de l'association L'Enfant Bleu, elles dénoncent une fois de plus des défaillances et réaffirment l'urgence de nouvelles pratiques pour éviter les drames.

Une situation familiale dégradée qui aurait dû alerter

Le calvaire de Fiona aurait-il pu cesser avant l'issue fatale ? C'est ce que pense Maître Yves Crespin, qui pointera notamment l'inertie des professionnels.

« Ce qui frappe, c'est que cette enfant victime de violences constantes n'ait jamais été détectée, donc prise en charge par les services sociaux. Pourquoi ? Parce que les professionnels de santé n'ont pas jugé utiles de signaler Cécile Bourgeon et Berkane Makhoulouf, alors que leur toxicomanie aggravée aurait dû les inciter à le faire » rappelle l'avocat.

De manière générale, c'est tout l'environnement de l'enfant qui n'a pas su, vu, ou voulu voir le quotidien malsain dans lequel évoluait Fiona. Tout a été mis en place pour soigner et aider sa mère et son concubin mais personne ne s'est inquiété du devenir de la fratrie, dans une cellule familiale où de nombreux signaux d'alerte auraient dû déclencher un suivi.

« Cette dramatique affaire rappelle à quel point la priorité doit être la sécurité des enfants. La prévention doit figurer en tête des préoccupations des Pouvoirs Publics, qu'il s'agisse de la sensibilisation dans les écoles ou de la formation des professionnels de la santé » soulignent de concert L'Enfant Bleu et La Voix De l'Enfant.

Contacts presse :

L'Enfant Bleu : Aurélie Bois - 01 79 97 55 03 - a.bois@thedesk.fr

La Voix De l'Enfant : Martine Brousse - 06 22 80 82 82 - mbrousse@lavoixdelenfant.org



Communiqué de presse
Mardi 15 novembre 2016

Livre Blanc pour la protection des enfants victimes de maltraitance

Ecouter mieux et agir vite : au cœur des propositions de l'Enfant Bleu

A quelques jours de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre), l'association L'Enfant Bleu présente 20 propositions visant à mieux protéger les enfants maltraités.

Résultats de plusieurs années d'accompagnement juridiques et psychologiques des victimes mais aussi de très nombreuses constitutions de partie civile dans des procès, ce livre blanc, premier du genre, plaide pour une harmonisation nationale des procédures liées à la protection de l'enfant et la mise en place d'un arsenal législatif et juridique renforcé.

Car il y a urgence : 2 enfants meurent chaque jour en France sous les coups d'un adulte !
Aujourd'hui, à très court terme, deux priorités se dessinent pour éviter autant que possible les drames : écouter mieux et agir vite.

Harmoniser les procédures dans toute la France : l'urgence absolue

Priorité absolue pour l'association L'Enfant Bleu, l'harmonisation au plan national de toutes les procédures liées à la protection de l'enfance, mesure essentielle pour une prise en charge rapide et efficace des mineurs en danger : **pour que chaque enfant, où qu'il réside, bénéficie de la même protection et donc des mêmes chances de survie.**

« Cela paraît à peine croyable mais chaque département est libre de sa politique en matière de protection de l'enfance. Par exemple les déménagements successifs dans différents départements de la famille de la petite Marina, décédé en 2009 après 6 ans de maltraitance, ont brouillé les pistes. Il a fallu repartir de zéro et un temps précieux a été perdu. De même les enquêtes de voisinage ne sont pas systématiquement réalisées. », précise Michel Martzloff.

Ecouter mieux : pour analyser de façon « juste » l'environnement de l'enfant

Malgré des avancées notables, comme la Loi de 2007, venue refondre en profondeur le système de protection de l'enfance, force est de constater que **les dysfonctionnements institutionnels persistent**. L'Enfant Bleu se fonde sur son expérience de terrain pour formuler des **propositions simples, concrètes, et facilement applicables** pour mieux comprendre dans quel environnement vit l'enfant et libérer sa parole :

- La réalisation systématique d'une enquête de voisinage,
- Les visites inopinées au domicile de la famille,
- Une alerte à compter de la deuxième absence de l'enfant aux entretiens fixés par les services sociaux,
- Le recueil systématique de la parole de l'enfant, seul, avec un psychologue spécialisé.

Comme le souligne Michel Martzloff, Secrétaire général de L'Enfant Bleu : « Force est de constater que, dans la plupart des procès sur lesquels nous avons été partie-civile, les drames auraient tous pu être évités avec plus de vigilance et d'écoute. L'affaire « Inaya » est en la matière un cas d'école. Alors que la famille était suivie par les services sociaux depuis 2008, la situation de danger n'a pas été sérieusement évaluée. Placés une 1ère fois en 2010 dans une famille d'accueil, Inaya, alors âgée de quelques mois, et son frère Nathan seront remis à leur famille en août 2011. Personne ne reverra la petite fille. **Les 5 rendez-vous organisés avec les travailleurs sociaux se font systématiquement en son absence, sans que les intervenants sociaux ne s'en inquiètent.** Inaya aurait sans doute pu être sauvée, si les mesures que nous proposons avaient été mises en pratique ».

Agir vite : pour autant que possible éviter les drames

L'Enfant Bleu réaffirme la nécessité d'agir vite, pour le bien de l'enfant, lorsque que les suspicions de danger sont suffisamment avérées. Ses propositions phares :

- **L'éloignement immédiat de l'enfant du parent agresseur en cas de transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement par un professionnel.**

« Même si ce type de placement est provisoire et ne dure que quelques jours, il permet d'éloigner immédiatement l'enfant du danger dans lequel il se trouve. Le petit Bastien décédé Le 25 novembre 2011, après avoir été placé dans une machine à laver, n'a pas eu cette chance. Pourtant, depuis 2009, **des faits de maltraitance sur ce petit garçon avaient été dénoncés à 12 reprises notamment par des professionnels !** Avec la suite tragique que l'on connaît : malgré un suivi régulier des travailleurs sociaux la situation de danger n'a pas été clairement identifiée et cet enfant n'a pas été protégé » précise Michel Martzloff, Secrétaire général de L'Enfant Bleu.

- **La saisine du juge des enfants par le Président du Conseil départemental**

Lorsqu'il y a urgence, le Président du Conseil départemental doit avoir la possibilité de saisir directement le Juge des enfants qui pourra alors prendre des mesures immédiates pour protéger l'enfant, évitant ainsi de perdre un temps précieux.

Le Livre blanc est disponible en version papier ou numérique sur
www.livreblancdelamaltraitance.enfantbleu.org

L'association invite également les citoyens à se rendre sur ce même site et à **rejoindre le mouvement « Touche pas à mon enfance » en signant la pétition** initiée avec change.org et adressée au Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Objectif : Par la mise en œuvre de nos propositions, faire en sorte que chaque enfant, où qu'il reside en France, bénéficie de la même protection et donc des mêmes chances de survie.

« Aucun décès d'enfant des suites de maltraitance n'est à mettre sur le compte de la fatalité. Est-ce normal, dans le pays des Droits de l'Homme, qu'un enfant n'ait pas les mêmes chances de prise en charge et de survie selon le lieu où il réside ? Il serait temps de garantir aux enfants victimes de maltraitance les mêmes droits que tous les autres citoyens »

Eric Cannamela, Président de l'association L'Enfant Bleu

Contacts presse :

Aurélien Bois : 01 79 97 55 03 – a.bois@thedesk.fr

Stéphanie Kanoui : 06 11 66 00 50 – s.kanoui@thedesk.fr



Communiqué de presse
Le 26 décembre 2016

Campagne de sensibilisation

Soutenus par ses parrains Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly, L'Enfant Bleu lance un appel aux dons pour lutter contre l'enfance maltraitée

Chaque jour en France, deux enfants décèdent victimes de maltraitance. Depuis 27 ans, L'Enfant Bleu se mobilise pour permettre aux enfants et adultes victimes de maltraitance dans l'enfance de se reconstruire et d'aller vers un avenir serein et épanoui.

En cette fin d'année, l'association reprend la parole via son nouveau spot de sensibilisation avec, **pour la première fois, un appel aux dons mobiles** (« envoyez *DON EB* par sms au 32 321 », service gratuit sms+). Celui-ci bénéficiera d'une multidiffusion entre le 26 décembre et le 1er janvier sur M6 et les chaînes du groupe Canal +.

Ce spot de 30 secondes, réalisé gracieusement par l'équipe de **Kabo Family**¹, nous plonge dans l'univers d'une salle de classe d'école primaire. Alors que la maîtresse effectue l'appel du matin, deux enfants sont absents... Ils symbolisent les deux enfants qui meurent chaque jour victimes de maltraitements de la part d'un adulte. Le message final d'appel à don est porté par deux des parrains de l'association, les comédiens Valérie Karsenti et Frédéric Bouraly (couple star de la série à succès « Scènes de ménages ») qui accompagnent généreusement L'Enfant Bleu dans son combat contre la maltraitance.

Pour visionner le nouveau spot TV de L'Enfant Bleu :

<https://youtu.be/kNBCKcUOrYE>

A propos de L'Association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée

Depuis sa création en 1989, l'association a pour vocation de prendre en charge les enfants victimes de maltraitements, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que les adultes ayant été victimes durant leur enfance. L'association propose un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire : une aide juridique et un soutien psychologique immédiat, dans la durée à toutes les personnes contactant l'association pour des faits de maltraitements présumés. L'association propose également de la prévention dans des établissements scolaires et informe les professionnels de l'enfance.

Plus d'informations sur : www.enfantbleu.org

Contact presse :

Stéphanie Kanoui : 06 11 66 00 50 – stephanie.thedesk@gmail.com

¹ Le spot a été réalisé par Karim Adda (A2DA), écrit par Edouard Roullé-Mafféïs, Laurent Picard et Bruno Lena (Storystudio), avec le concours de Fix Studio et Creative Sound en post production.

Remerciements



Un grand merci à nos soutiens, particuliers et mécènes, sans qui nous ne pourrions rien !

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, entreprises, et fondations qui nous soutiennent.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutiens et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association

AKEO, ANGIE, EXPERTS COUNCIL, CARREFOUR-Boucles du Cœur, DEUTSCHE BANK, MJ & CIE, WILMO SALMSON, HIRAM FINANCE, AMPLEGEST, CLUB MUSTANG DE FRANCE, CONCOURS ARCHIMÈDE, CAFE DE L'ALMA, VOCAL MANIA, ATELIERS ARTISTIQUES, MAETRI, IMAGE ON AIR

Merci à la fondation SFR, aux Ministères des affaires sociales et de la famille et à la Région Ile de France pour leur confiance et leur soutien dans notre combat contre la maltraitance des enfants

Merci à nos formidables parrains pour leur soutien indéfectible et leur bonne humeur et à toute l'équipe de **Kabo production** pour notre magnifique et très fort spot de publicité. Mais aussi à **Toscane production** pour leur très belle et fidèle mise en image de la vie de l'association dans notre toute nouvelle vidéo institutionnelle. Enfin un grand merci à **nos attachées de presse (Agence The Desk)** et à l'équipe du **cabinet Boury** pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.



**Association L'Enfant Bleu
Enfance Maltraitée**

397 ter. Rue de Vaugirard
75015 PARIS

Tel. : 01 56 56 62 62

contact@enfantbleu.org

www.enfantbleu.org